Programme communal de développement rural
Commune de Olne

Partie IV – Projets

Fiches projets – LOT I

pissart æ
architecture et environnement

Juin 2012

Ce document est imprimé
sur du papier bénéficiant du label
"FSC Mixed Sources"
et des certifications suivantes :
ISO 9001, ISO 14001

TABLE DES MATIÈRES

I.1.A - Sécurisation des déplacements doux le long des voiries entre Olne et Saint-Hadelin et qualification de l'espace public.....3

I.1.B - Sécurisation des déplacements doux le long des voiries entre Fosses-Berger et Hansez, ainsi que rue des Combattants à Olne, et qualification de l'espace public.....7

I.1.C - Aménagement de chemins de liaison pour les modes doux entre Olne, Saint-Hadelin et Hansez.....11

I.2. Réalisation d'un Plan Communal d'Aménagement (PCA) sur le site de La Falise.....15

I.3. Aménagement de deux espaces de rencontre à Hansez.....25

I.4. Élaboration d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN).....31

I.5. Réalisation d'actions de sensibilisation permanentes des citoyens aux enjeux environnementaux.....35

I.6. Réalisation d'actions de sensibilisation aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables sur le territoire communal.....41

I.7. Renforcement des relations intergénérationnelles.....45

I.8. Mise en place d'une politique de préservation, protection des haies et arbres remarquables.
Incitation à la plantation de haies, d'arbres fruitiers et d'arbres en champs.....49

I.9. Création d'une cellule interservices A21L au sein de l'administration communale.....55

I.10. Élaboration d'un plan d'actions permettant la réhabilitation de la carrière du Bay-Bonnet. 59

I.11. Mise en place d'actions de sensibilisation à l'épuration des eaux usées.....63

I.1.A - SÉCURISATION DES DÉPLACEMENTS DOUX LE LONG DES VOIRIES ENTRE OLNE ET SAINT-HADELIN ET QUALIFICATION DE L'ESPACE PUBLIC.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Les projets I.1.a., I.1.b. et I.1.c. sont complémentaires. Ils visent à favoriser la mobilité douce au quotidien entre le village d'Olne et les hameaux de Fosses-Berger, de Saint-Hadelin, et de Hansez, comme alternative à la voiture. Il s'agit également de développer l'esprit de convivialité par des rencontres que ces cheminements engendreront.

Concrètement il s'agit d'aménager des liaisons utilitaires pour les piétons, cyclistes et PMR, en améliorant la sécurité et le confort des chemins et abords de voiries existants.
Il s'agit également de qualifier l'espace public en y redonnant une place aux modes doux, ainsi qu'en améliorant la lisibilité et la hiérarchie des voiries et itinéraires.

Maître d'oeuvre

- La commune

Partenaires

- La CLDR

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief	X	Le chemin du Tilleul	X
Les oiseaux du bocage	X	Le chemin des Escaliers	
Les paysages	X	Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers		Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	X
Le circuit du karst		Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers			
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Déjà lors des consultations du public, les habitants souhaitaient que les modes de déplacements doux soient favorisés, et l'usage du vélo encouragé. Le développement de moyens de transport alternatifs à la voiture était mentionné.
En outre, les membres de la CLDR et les participants aux groupes de travail ont soulevé la nécessité de relier les hameaux par un réseau de voies lentes.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Les aménagements proposés dans les projets I.1.a, b et c visent à relier les entités principales de la commune. La création de liaisons destinées aux modes doux permet de favoriser les échanges entre ces entités. Elle permet également de répondre à une

demande de la population en favorisant les modes de déplacements alternatifs à la voiture pour les déplacements utilitaires.

D'une part, il s'agit de relier les deux pôles de la commune : le village d'Olne (administration communale, écoles, hall omnisport, etc.) et le hameau de Saint-Hadelin (Fief, école) qui ont tous deux développé des identités fortes.
D'autre part, des liaisons entre ces entités et le hameau de Hansez, où se situe un espace culturel, sont également prises en compte.

4. LOCALISATION

Le projet concerne les liaisons routières (voiries communales) entre Olne et Saint-Hadelin.

Statut au plan de secteur : zone agricole et zone d'habitat à caractère rural

Statut de propriété : en grande partie non cadastré.

5. TÂCHES À RÉALISER

- Sécuriser les déplacements doux le long des voiries (aménagement de trottoirs, de bandes réservées aux cyclistes, aménagement des traversées, ralentissement des véhicules, aménagement de carrefours, ...) et marquer les entrées des chemins : Rue Fosses Berger et rue Saint-Hadelin
- Équiper les pôles d'Olne et de Saint-Hadelin (écoles, administration, bâtiments communautaires, arrêts de bus importants, ...) en parking à vélos.
- Installer des aires de repos (bancs) et des poubelles le long des itinéraires de déplacements lents.

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Les objectifs principaux visés par ce projet sont les suivants :
- « Renforcer l'identité communale et favoriser les échanges entre le village et les hameaux »
- « Améliorer la mobilité et l'accessibilité »
- « Améliorer les dynamiques de rencontre »

Les effets multiplicateurs de la mise en œuvre du projet correspondent à :
- Renforcer, Harmoniser et équilibrer les relations entre le village et les hameaux
- Améliorer la sécurité routière
- Améliorer l'état de l'environnement (gestion des eaux)
- Favoriser les rencontres
- Enrayer l'effet commune « dortoir »
- Créer une offre touristique
- …

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

La création d'emplois n'est pas envisagée dans le cadre de ce projet.

8. ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Travaux	Montant	Origine du financement
Travaux d'adaptation des revêtements des voiries	683.970 € HTVA	
Levés	7.000 € HTVA	
Honoraires auteur de projet	41.030 € HTVA	
Installation de 5 parkings à vélo	7.500 € HTVA	
Installation du mobilier pour 2 aires de repos	500 € HTVA	
Total HTVA	740.000 € HTVA	Subventionnement possible jusqu'à maximum 80 % (selon répartition entre Plan triennal et Développement rural)

9. PROGRAMME DE RÉALISATION

Projet proposé en première convention et réparti en trois fiches indépendantes : I.1.A, I.1.B et I.1.C.

10. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Indicateur	Source de vérification	Cible à atteindre
Distance aménagée pour les modes doux	Diagnostic	7250 m (2795 m pour le projet I.1.A)
Nombre de pôles reliés par les modes doux	Diagnostic	4 : Olne – Fosses Berger – Saint-Hadelin – Hansez
Utilisation des modes doux par les habitants	Enquête auprès des habitants	En augmentation
Nombre d'enfants se rendant ou revenant de l'école à pied / à vélo	Enquête dans les écoles	10 %
Nombre de parkings à vélos installés sur la commune, et taux de remplissage	Diagnostic	6 parkings à vélo, remplissage minimum 50 %
Sentiment de sécurité	Enquête auprès des habitants	bon

11. ANNEXES

11.1. PRISES DE VUES

Fosses-Berger

Fosses-Berger (rond-point)

Fosses-Berger

Fosses-Berger

Saint-Hadelin

Saint-Hadelin

11.2. PROJET

- Adaptation des revêtements des voiries (cf. pages ci-après).
- Installation de 5 parkings à vélo : à l'administration communale, à la poste, au hall omnisports, aux écoles communales.
- Installation du mobilier pour 2 aires de repos (banc + poubelle).

Commune d'Olne

PCDR

Fiche projet première convention

FICHE A

LIAISON OLNE - ST-HADELIN

Vue d'ensemble

OBJECTIF

Donner la possibilité aux habitants de se déplacer au quotidien autrement qu'en utilisant leur voiture via des cheminements utilitaires confortables et sécurisants pour les modes doux (piétons, cyclistes, PMR)

ETENDUE GEOGRAPHIQUE

Relier entre eux les principaux pôles d'attraction quotidiens de la commune : écoles, hall omnisport, clubs sportifs, centre culturel, transports en communs, ...
Les liaisons retenues permettent de relier Saint-Hadelin, Olne et Hansez.

INTERVENTIONS POSSIBLES

- Création de trottoirs
- Création de bandes cyclables suggérées
- Création de pistes mixtes piétons/cyclistes
- Réaménagement de carrefours
- Aménagement en béton bi-bande
- Création d'accotements aménagés
- Amélioration du confort de chemins existants
- Projet de mise en voirie résidentielle

Ponctuellement, aménagement de ralentissement, traversées de voiries, points de repos, parkings vélos.

pissart æ architecture et environnement

Commune d'Olne

PCDR

Fiche projet première convention

Principes retenus

L'EPINE DORSALE DES CHEMINEMENTS (Olne / Saint-Hadelin)

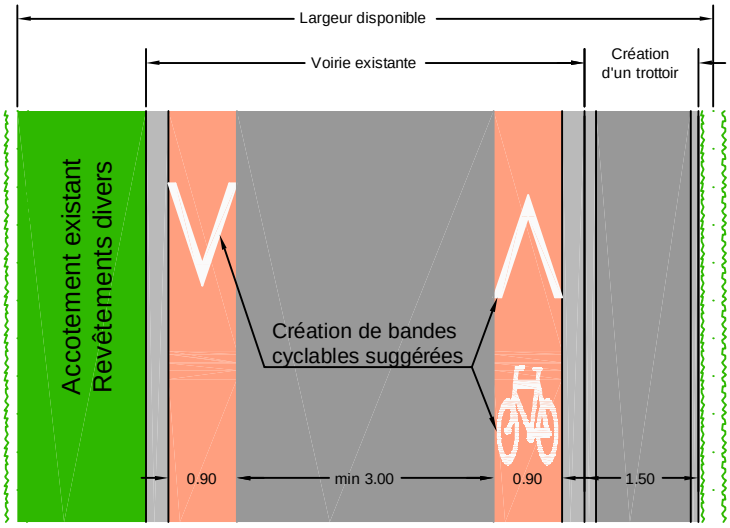

Création de trottoirs en asphalte 1.5m de large
140€/mc hors suppléments (remblais, canalisation de fossé, ...)
Création de bandes cyclables suggérées
marquage 15€/mc et par sens
revêtement coloré 40€/mc et par sens

EN ZONE URBANISEE OU URBANISABLE

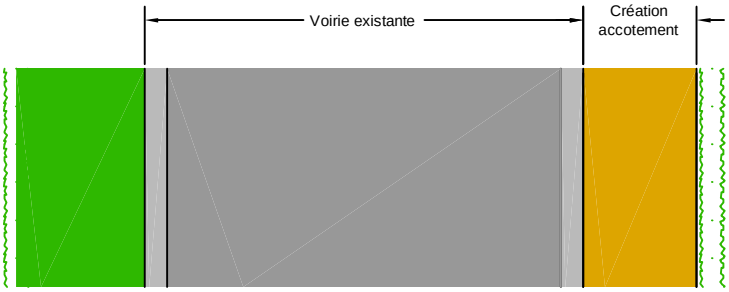

Création d'un accotement de plain-pied de 1.5m de large en schiste gréseux
40€/mc hors suppléments (remblais, canalisation de fossé, ...)
et hors rachats éventuels de terrains

EN ZONE NON URBANISABLE

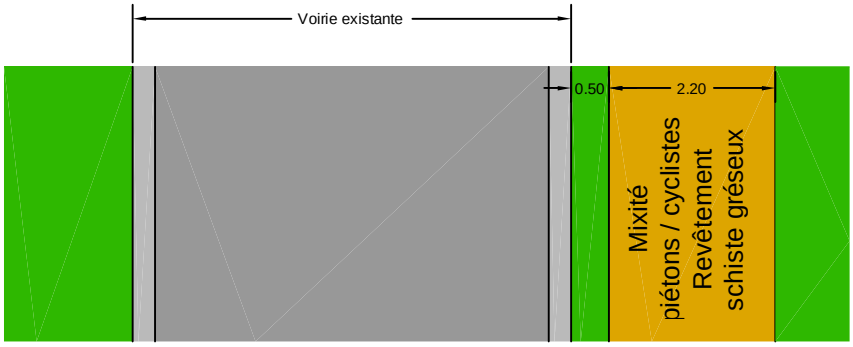

Création d'une piste mixte piétons / cyclistes de 2.2m de large en schiste gréseux
60€/mc hors suppléments (remblais, canalisation de fossé, ...)
et hors rachats éventuels de terrains

CHEMINS AVEC PASSAGE AGRICOLE

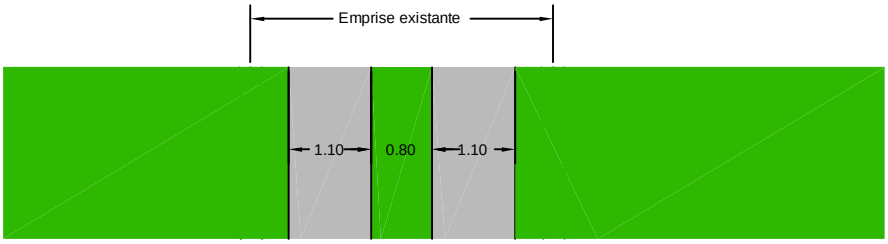

Aménagement béton bi-bande permettant le passage de tracteurs
80€/mc hors suppléments (drainage, reprofilage, ...)

CHEMINS SANS PASSAGE AGRICOLE

Pas de revêtement :
- gestion des écoulements d'eau via un reprofilage (profil en long et en travers)
- mise en valeur du paysage via plantations

10€/mc à vérifier après un avant-projet détaillé basé sur un levé de géomètre

pissart æ architecture et environnement

Commune d'Olne

PCDR

Fiche projet première convention

Carrefour Fosses Berger / N604

Elargissement d'une portion de trottoir existant	40m	200€/mc	8000
Création d'une "oreille"	21m²	fft	1000
TOTAL			**9000**

pissart æ architecture et environnement

Extrait du PLI V08

Commune d'Olne

PCDR

Fiche projet première convention

Fosses Berger (entre N604 et Six-Chemins)

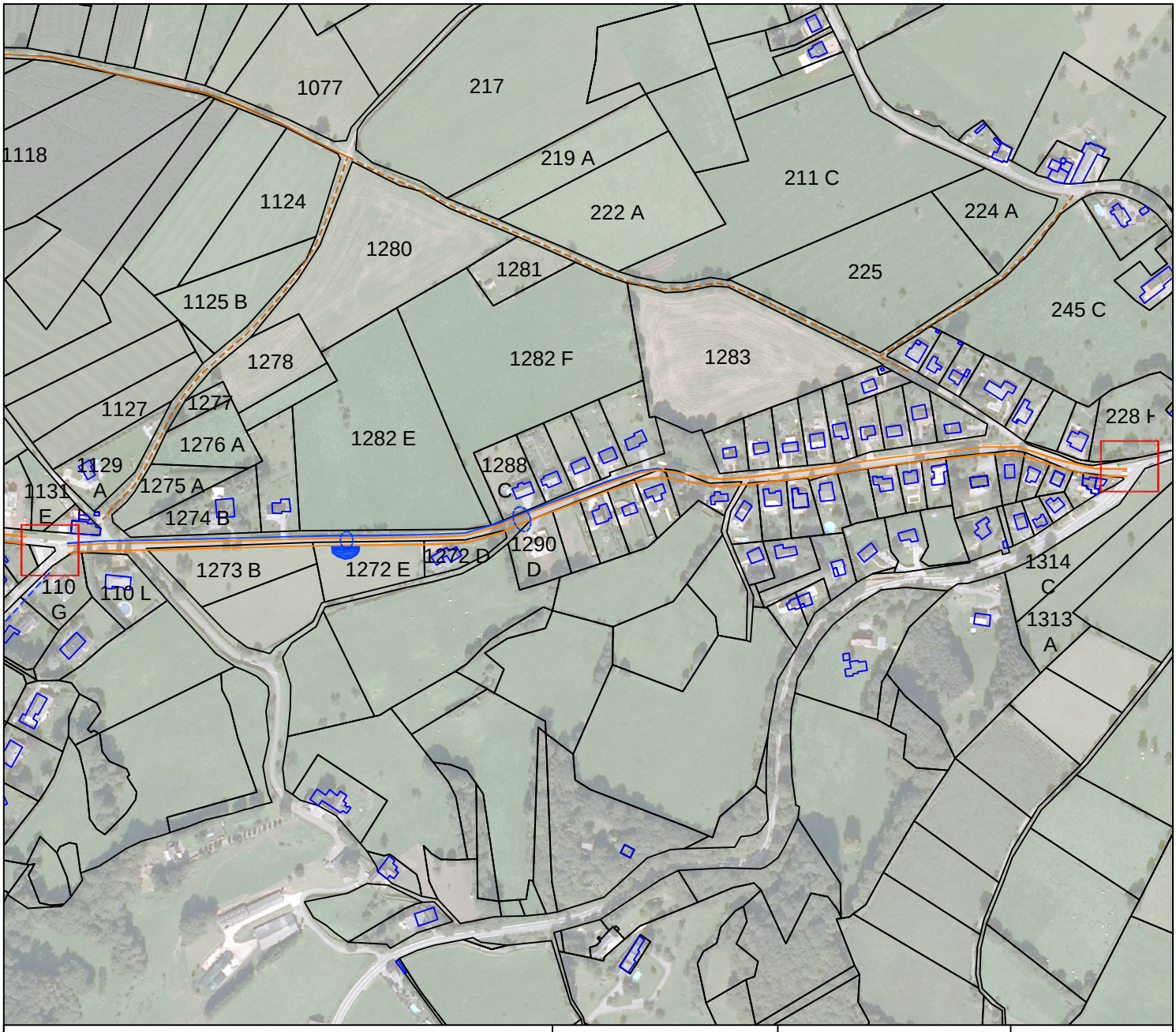

Bandes cyclables suggérées	900m par sens	55€/mc	99000
Trottoir avec fossé à canaliser + reprise des eaux vers ce fossé canalisé	505m	180€/mc	90900
Dispositif ralentisseur + sécurisation traversée	2 pces	2000€/pce	4000
Zone de repos	180m²	60€/m²	10800
TOTAL			**204700**

pissart architecture et environnement

Extrait du PLI V08

Commune d'Olne

PCDR

Fiche projet première convention

Carrefour des Six-Chemins

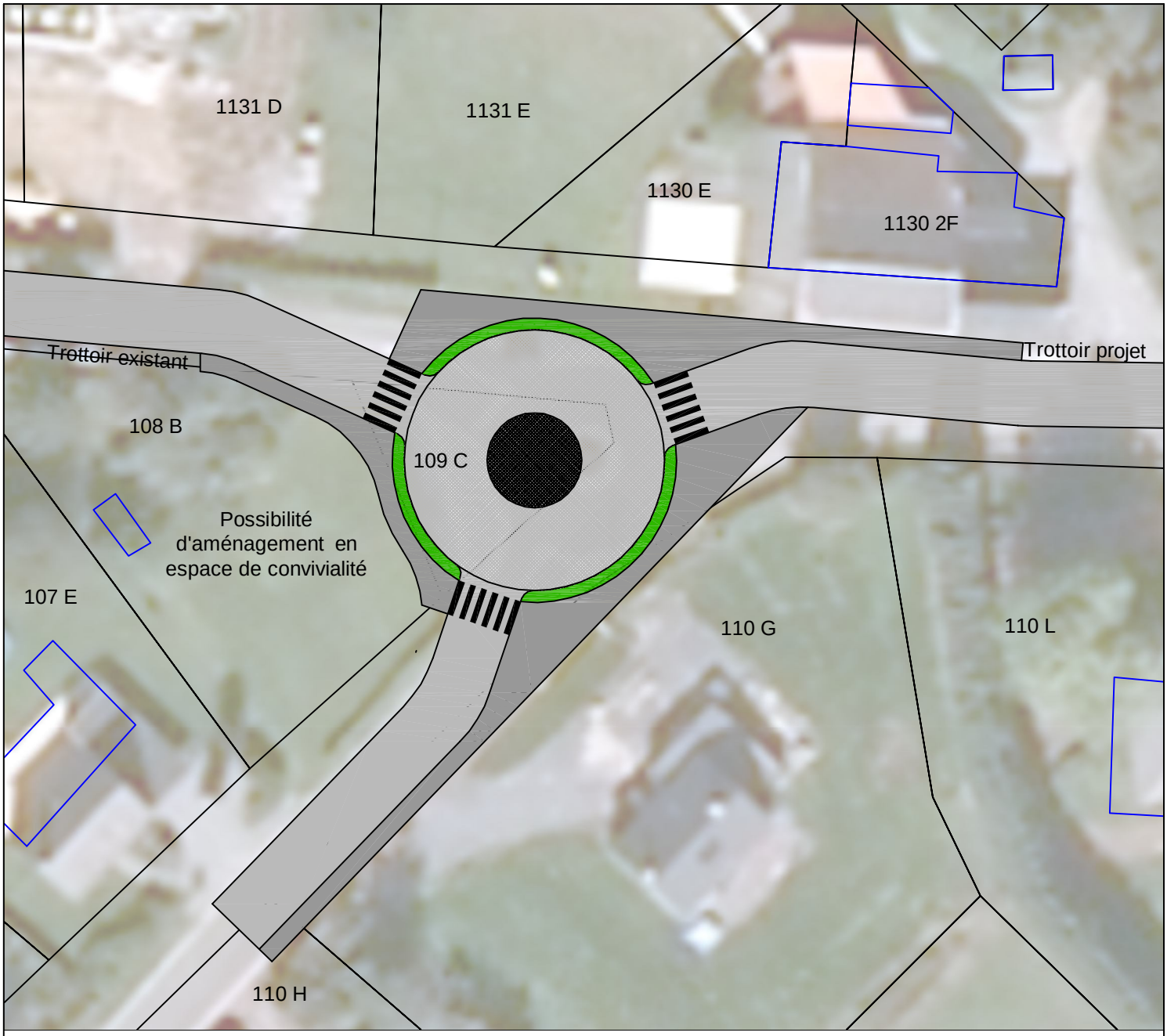

ESTIMATION GLOBALE ESQUISSE : 85000€

pissart æ architecture et environnement

Extrait du PLI V08

Commune d'Olne

PCDR

Fiche projet première convention

Fosses Berger (entre Six-Chemins et cimetière)

Bandes cyclables suggérées	735m par sens	55€/mc	80850€
TOTAL			**80850€**

Extrait du PLI V08

Commune d'Olne

PCDR

Fiche projet première convention

Saint-Hadelin (entre cimetière et chemin Rouau)

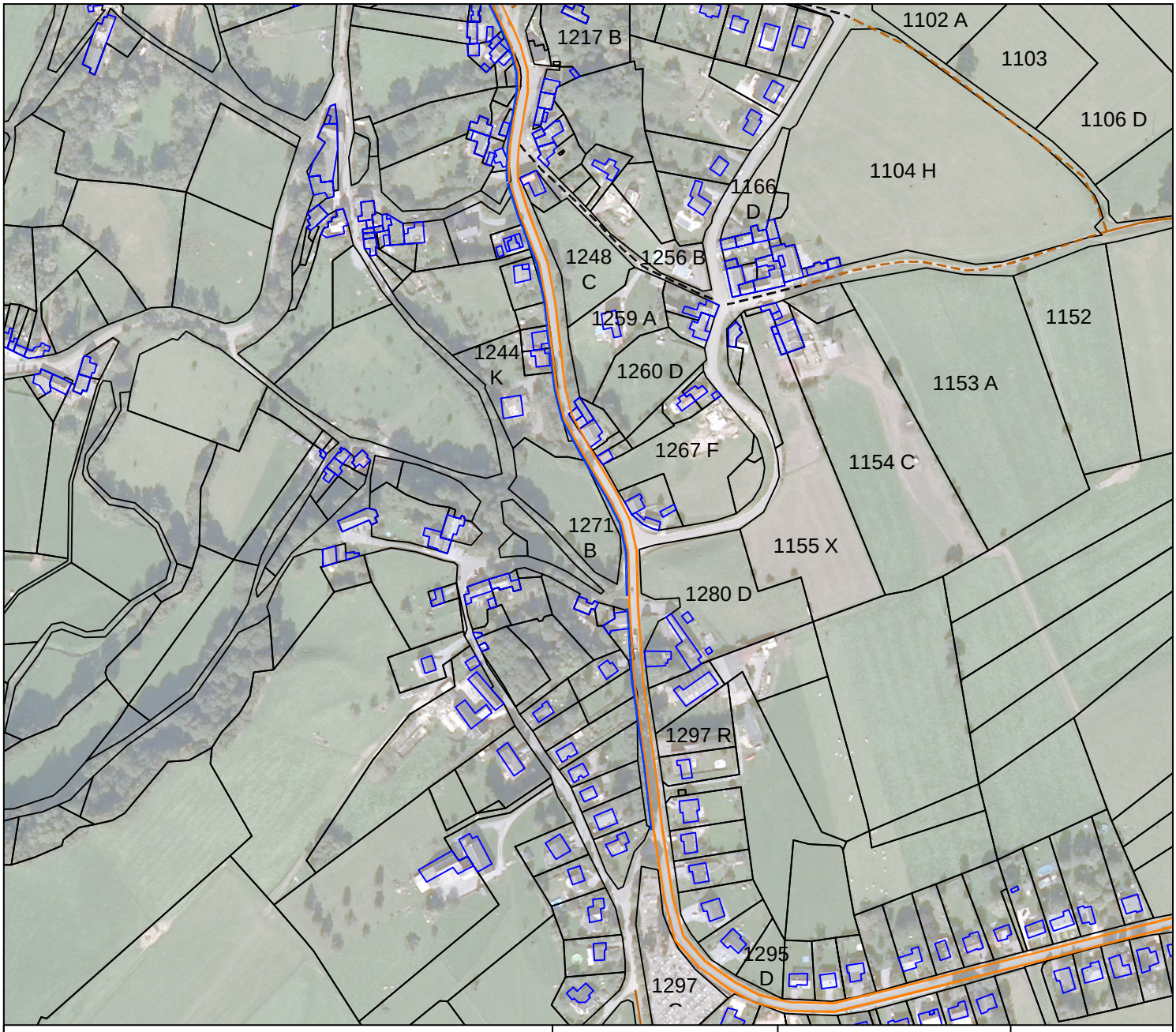

Bandes cyclables suggérées	450m par sens	55€/mc	49500€
Trottoir avec canalisation du fossé et reprise des eaux	150m	180€/mc	27000€
Trottoir avec remblais éventuels sans reprise des eaux (sans bordure)	292m	150€/mc	42300€
TOTAL			**118800€**

pissart æ architecture et environnement

Extrait du PLI V08

Commune d'Olne

PCDR

Fiche projet première convention

Saint-Hadelin (entre chemin Rouau et école)

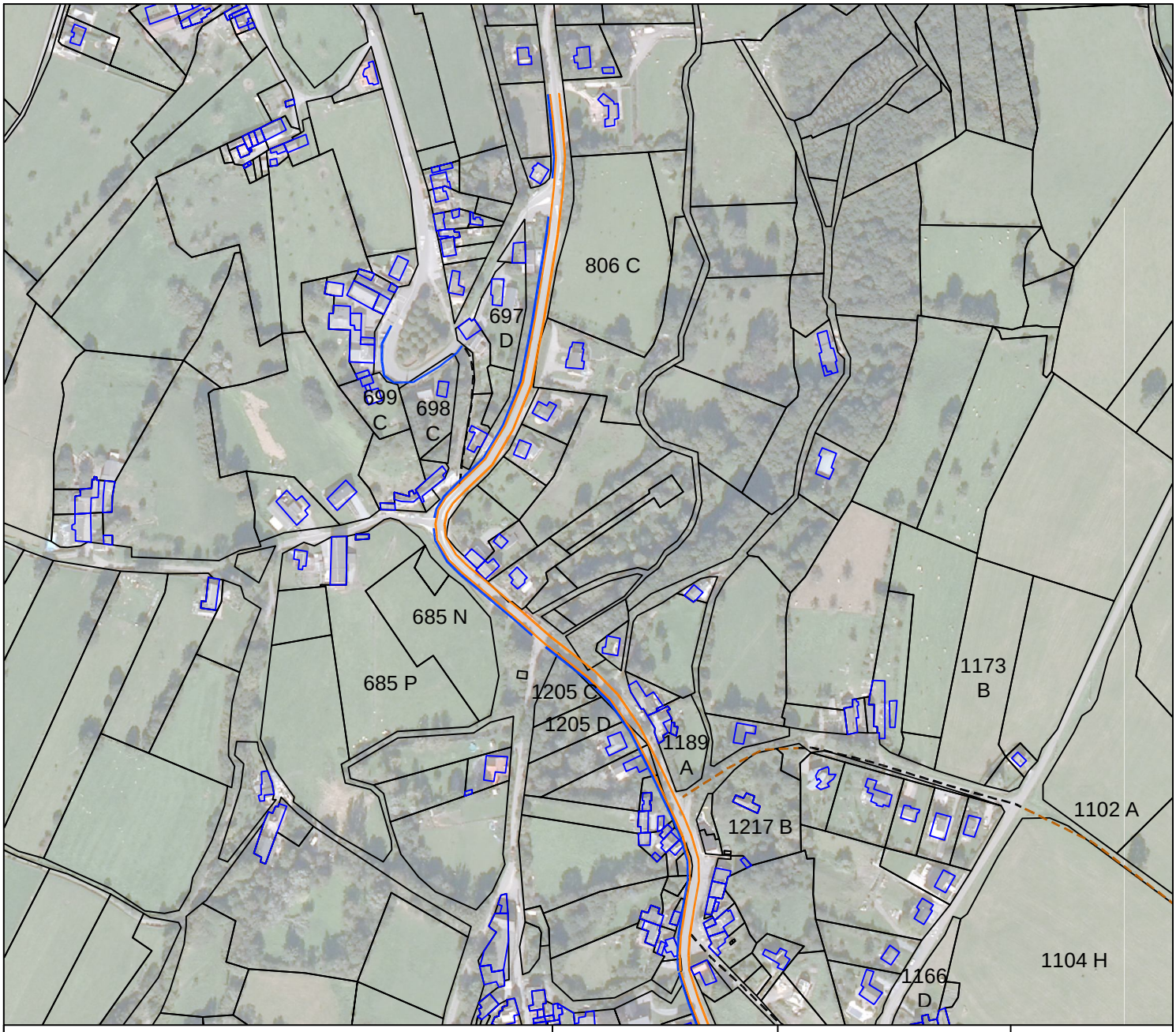

Bandes cyclables suggérées	670m par sens	55€/mc	73700€
Trottoir entre chemin Rouau et fossé	105m	140€/mc	14700€
Trottoir avec canalisation du fossé et reprise des eaux	145m	180€/mc	26100€
Trottoir entre pont et chemin	130m	140€/mc	18200€
Trottoir entre chemin et école	100m	140€/mc	14000€
Trottoir entre chemin et arrêts de bus	278m	140€/mc	38920€
TOTAL			**185620€**

pissart æ architecture et environnement

Extrait du PLI V08

Commune d'Olne

PCDR

Fiche projet première convention

Budget

ESTIMATION			
TRONCON	LONGUEUR	TRAVAUX	LEVES
Carrefour Fosses Berger / N604	40m	€9.000	€500
Fosses Berger entre N604 et Six-Chemins	900m	€204.700	€2.000
Carrefour des Six-Chemins		€85.000	€800
Fosses Berger entre Six-Chemins et cimetière	735m	€80.850	€1.500
Saint-Hadelin entre cimetière et ch. Rouau	450m	€118.800	€1.000
Saint-Hadelin entre ch. Rouau et école	670m	€185.620	€1.200
Sous-total travaux	2.795m	**€683.970**	**€7.000**
Estimation honoraires auteur de projet	€41.040		
TOTAL GENERAL	**€732.010**		

L'esquisse présentée dans ce document est le résultat des discussions tenues en CLDR et groupes de travail.
Aucune expropriation ne semble nécessaire suite à cette première approche.

pissart æ architecture et environnement

I.1.B - SÉCURISATION DES DÉPLACEMENTS DOUX LE LONG DES VOIRIES ENTRE FOSSES-BERGER ET HANSEZ, AINSI QUE RUE DES COMBATTANTS À OLNE, ET QUALIFICATION DE L'ESPACE PUBLIC.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Les projets I.1.A., I.1.B. et I.1.C. sont complémentaires. Ils visent à favoriser la mobilité douce au quotidien entre le village d'Olne et les hameaux de Fosses-Berger, de Saint-Hadelin, et de Hansez, comme alternative à la voiture. Il s'agit également de développer l'esprit de convivialité par des rencontres que ces cheminements engendreront.

Concrètement il s'agit d'aménager des liaisons utilitaires pour les piétons, cyclistes et PMR, en améliorant la sécurité et le confort des chemins et abords de voiries existants.
Il s'agit également de qualifier l'espace public en y redonnant une place aux modes doux, ainsi qu'en améliorant la lisibilité et la hiérarchie des voiries et itinéraires.

Maître d'oeuvre

- La commune

Partenaires

- La CLDR

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief		Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage		Le chemin des Escaliers	
Les paysages	X	Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers	X	Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	X
Le circuit du karst		Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers	X		
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Déjà lors des consultations du public, les habitants souhaitaient que les modes de déplacements doux soient favorisés, et l'usage du vélo encouragé. Le développement de moyens de transport alternatifs à la voiture était mentionné.
En outre, les membres de la CLDR et les participants aux groupes de travail ont soulevé la nécessité de relier les hameaux par un réseau de voies lentes.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Les aménagements proposés dans les projets I.1.A, B et C visent à relier les entités principales de la commune. La création de liaisons destinées aux modes doux permet de favoriser les échanges entre ces entités. Elle permet également de répondre à une demande de la population en favorisant les modes de déplacements alternatifs à la voiture pour les déplacements utilitaires.

D'une part, il s'agit de relier les deux pôles de la commune : le village d'Olne (administration communale, écoles, hall omnisport, etc.) et le hameau de Saint-Hadelin (Fief, école) qui ont tous deux développé des identités fortes.
D'autre part, des liaisons entre ces entités et le hameau de Hansez, où se situe un espace culturel, sont également prises en compte.

4. LOCALISATION

Le projet concerne les liaisons routières (voiries communales) suivantes : la rue des Combattants à Olne ainsi que la liaison entre Fosses-Berger et Hansez en passant par la Croix-Renard.

Statut au plan de secteur : zone agricole et zone d'habitat à caractère rural

Statut de propriété : en grande partie non cadastré.

5. TÂCHES À RÉALISER

- Sécuriser les déplacements doux le long des voiries (aménagement de trottoirs, de bandes réservées aux cyclistes, aménagement des traversées, ralentissement des véhicules, aménagement de carrefours, ...) et marquer les entrées des chemins : rue des Combattants, route de la Croix-Renard, rue Hansez.
- Équiper le pôle de Hansez en parking à vélos.
- Installer une aire de repos (bancs) et des poubelles le long des itinéraires de déplacements lents.

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Les objectifs principaux visés par ce projet sont les suivants :
- « Renforcer l'identité communale et favoriser les échanges entre le village et les hameaux »
- « Améliorer la mobilité et l'accessibilité »
- « Améliorer les dynamiques de rencontre »

Les effets multiplicateurs de la mise en œuvre du projet correspondent à :
- Renforcer, Harmoniser et équilibrer les relations entre le village et les hameaux
- Améliorer la sécurité routière
- Améliorer l'état de l'environnement (gestion des eaux)
- Favoriser les rencontres
- Enrayer l'effet commune « dortoir »
- Créer une offre touristique
- …

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

La création d'emplois n'est pas envisagée dans le cadre de ce projet.

8. ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Travaux	Montant	Origine du financement
Travaux d'adaptation des revêtements des voiries	130.520 € HTVA	
(+ Travaux optionnels)	*(+ 101.970 € HTVA)*	
Levés	3.700 € HTVA	
Honoraires auteur de projet	7.830 € HTVA	
(+ Honoraires auteur de projet pour les options)	*(+ 6.120 € HTVA)*	
Installation d'1 parking à vélo à Hansez	1.500 € HTVA	
Installation du mobilier pour 1 aire de repos	250 € HTVA	
Total HTVA (sans les options)	143.800 € HTVA	Subventionnement possible jusqu'à maximum 80 % (selon répartition entre Plan triennal et Développement rural)
Total HTVA (avec les options)	*251.890 € HTVA*	*Subventionnement possible jusqu'à maximum 80 % (selon répartition entre Plan triennal et Développement rural)*

9. PROGRAMME DE RÉALISATION

Projet proposé en première convention et réparti en trois fiches indépendantes : I.1.A, I.1.B et I.1.C.

10. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Indicateur	Source de vérification	Cible à atteindre
Distance aménagée pour les modes doux	Diagnostic	7250 m (1834 m pour le projet I.1.B)
Nombre de pôles reliés par les modes doux	Diagnostic	4 : Olne – Fosses Berger – Saint-Hadelin – Hansez
Utilisation des modes doux par les habitants	Enquête auprès des habitants	En augmentation
Nombre d'enfants se rendant ou revenant de l'école à pied / à vélo	Enquête dans les écoles	10 %
Nombre de parkings à vélos installés sur la commune, et taux de remplissage	Diagnostic	6 parkings à vélo, remplissage minimum 50 %
Sentiment de sécurité	Enquête auprès des habitants	bon

11. ANNEXES

11.1. PRISES DE VUES :

Froidbermont (à proximité du hall omnisports)

Rue des combattants

Route de la Croix-Renard

Route de la Croix-Renard

Route de la Croix-Renard

Hansez

11.2. PROJET

- Adaptation des revêtements des voiries (cf. pages ci-après).
- Installation de 1 parking à vélo : à l'espace culturel de Hansez.
- Installation du mobilier pour 1 aire de repos (banc + poubelle).

Commune d'Olne

PCDR

Fiche projet première convention

FICHE B

RUE DES COMBATANTS & HANSEZ - CROIX-RENARD - "6 BRAS"

Vue d'ensemble

OBJECTIF

Donner la possibilité aux habitants de se déplacer au quotidien autrement qu'en utilisant leur voiture via des cheminements utilitaires confortables et sécurisants pour les modes doux (piétons, cyclistes, PMR)

ETENDUE GEOGRAPHIQUE

Relier entre eux les principaux pôles d'attraction quotidiens de la commune : écoles, hall omnisport, clubs sportifs, centre culturel, transports en communs, ...
Les liaisons retenues permettent de relier Saint-Hadelin, Olne et Hansez.

INTERVENTIONS POSSIBLES

- Création de trottoirs
- Création de bandes cyclables suggérées
- Création de pistes mixtes piétons/cyclistes
- Réaménagement de carrefours
- Aménagement en béton bi-bande
- Création d'accotements aménagés
- Amélioration du confort de chemins existants
- Projet de mise en voirie résidentielle

Ponctuellement, aménagement de ralentissement, traversées de voiries, points de repos, parkings vélos.

pissart æ architecture et environnement

Principes retenus

L'EPINE DORSALE DES CHEMINEMENTS (Olne / Saint-Hadelin)

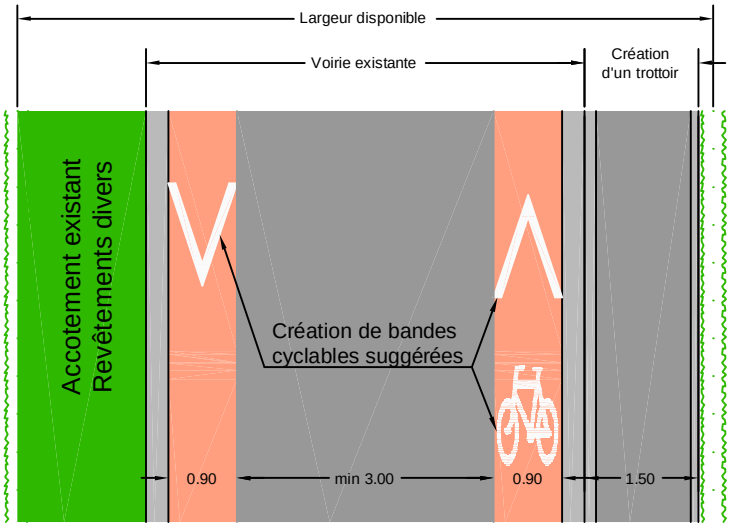

Création de trottoirs en asphalte 1.5m de large
140€/mc hors suppléments (remblais, canalisation de fossé, ...)
Création de bandes cyclables suggérées
marquage 15€/mc et par sens
revêtement coloré 40€/mc et par sens

EN ZONE URBANISEE OU URBANISABLE

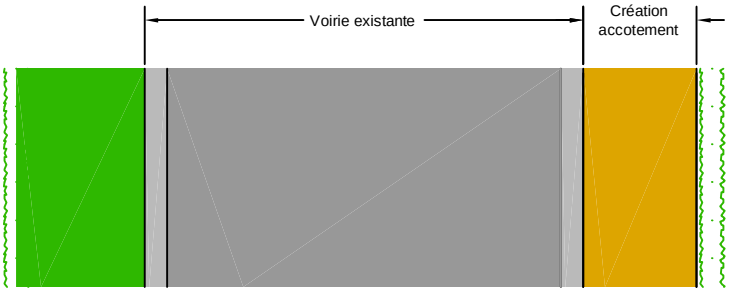

Création d'un accotement de plain-pied de 1.5m de large en schiste gréseux
40€/mc hors suppléments (remblais, canalisation de fossé, ...)
et hors rachats éventuels de terrains

EN ZONE NON URBANISABLE

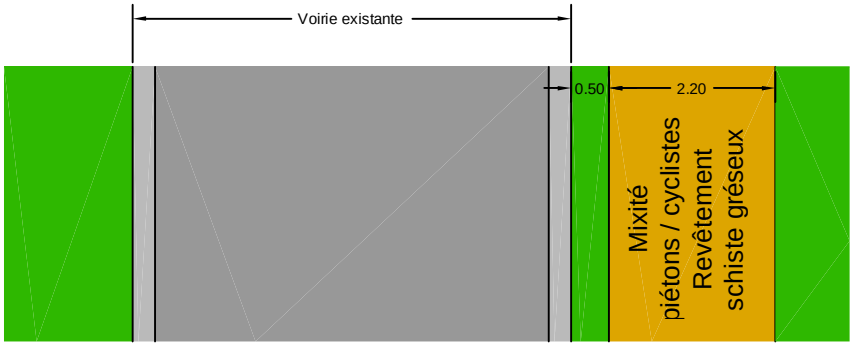

Création d'une piste mixte piétons / cyclistes de 2.2m de large en schiste gréseux
60€/mc hors suppléments (remblais, canalisation de fossé, ...)
et hors rachats éventuels de terrains

CHEMINS AVEC PASSAGE AGRICOLE

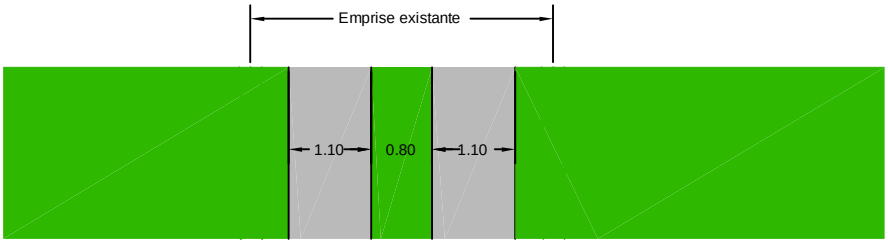

Aménagement béton bi-bande permettant le passage de tracteurs
80€/mc hors suppléments (drainage, reprofilage, ...)

CHEMINS SANS PASSAGE AGRICOLE

Pas de revêtement :
- gestion des écoulements d'eau via un reprofilage (profil en long et en travers)
- mise en valeur du paysage via plantations

10€/mc à vérifier après un avant-projet détaillé basé sur un levé de géomètre

Commune d'Olne

PCDR

Fiche projet première convention

Rue des Combattants

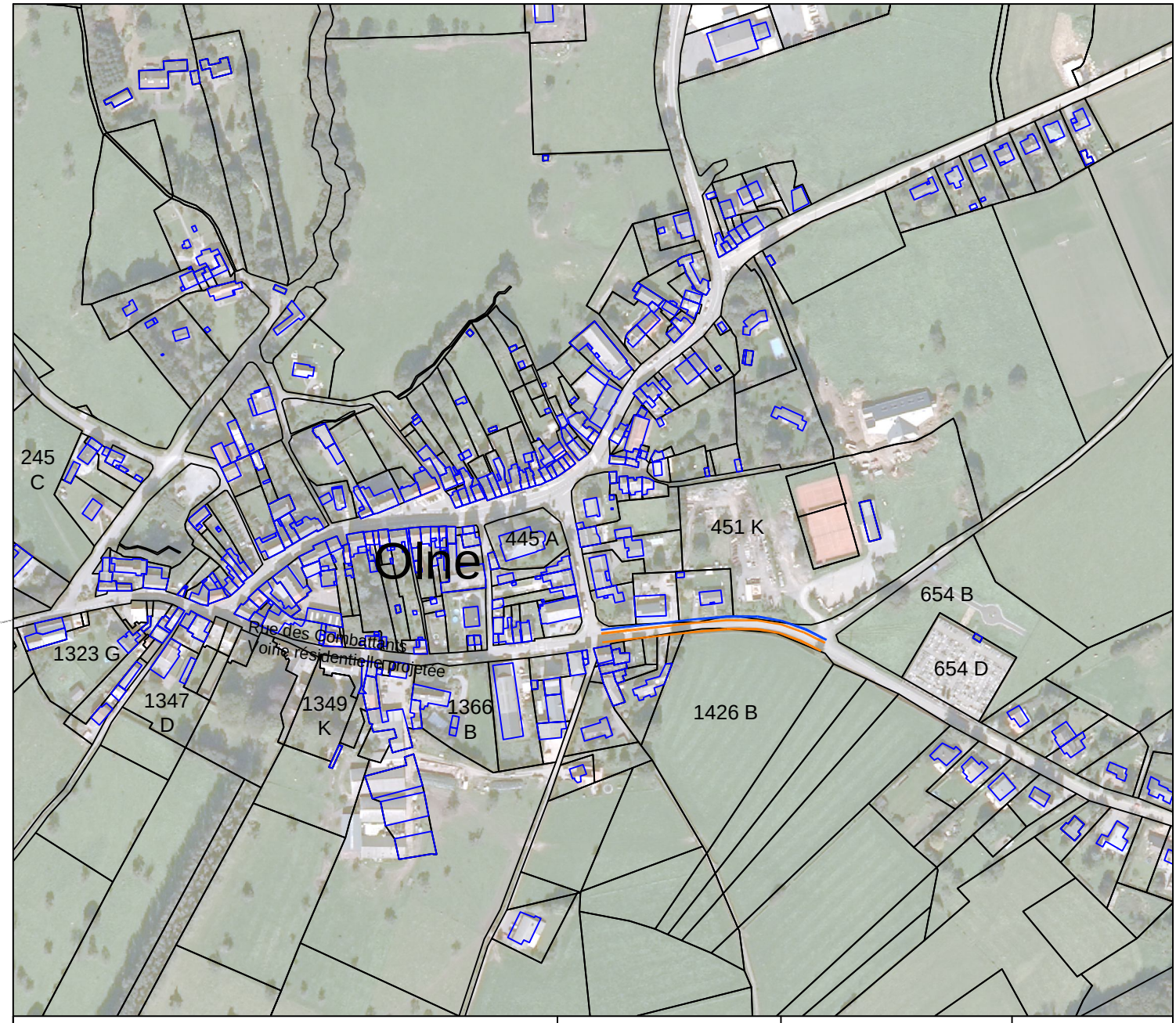

Trottoir	156m	200€/mc	31200
Bandes cyclables suggérées	156m par sens	fft	17160
TOTAL			**48360**

pissart æ architecture et environnement

Extrait du PLI V08

Commune d'Olne

PCDR

Fiche projet première convention

Route de la Croix-Renard

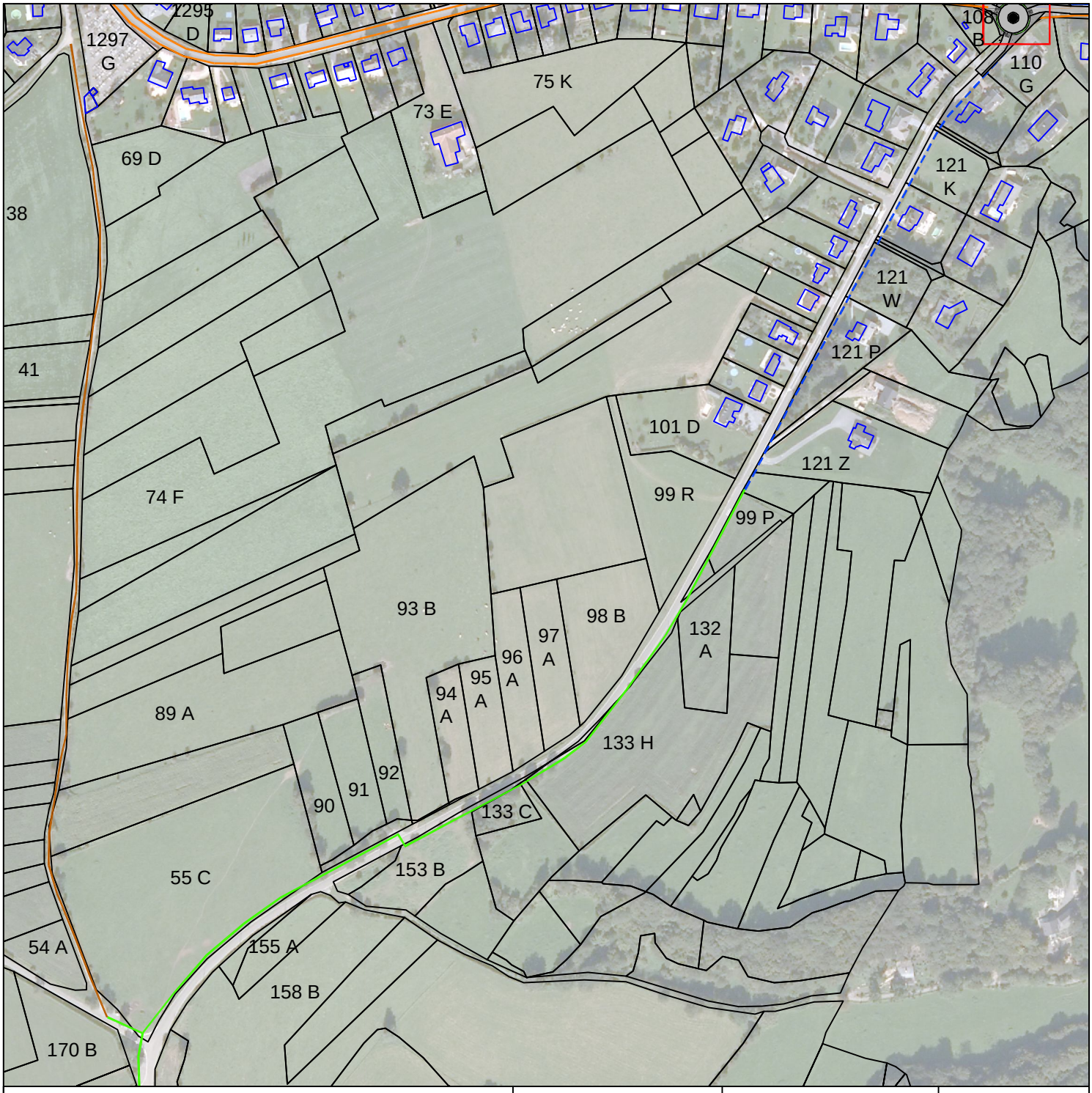

Accotement aménagé	382m	40€/mc	15280€
Piste mixte	641m	60€/mc	38460€
TOTAL			**53740€**
+ Option bandes cyclables suggérées	*380m par sens*	*55€/mc*	*41800€*

pissart æ architecture et environnement

Extrait du PLI V08

Commune d'Olne

PCDR

Fiche projet première convention

Hansez

Accotement aménagé	544m	40€/mc	21760€
Piste mixte	111m	60€/mc	6660€
TOTAL			**28420€**
+ Option bandes cyclables suggérées	*547m par sens*	*55€/mc*	*60170€*

pissart architecture et environnement

Extrait du PLI V08

15 - Budget

ESTIMATION			
TRONCON	LONGUEUR	TRAVAUX	LEVES
Rue des Combattants	156m	€48.360	€500
Route de la Croix-Renard	1023m	€53.740	€2.000
(+ option bandes cyclables suggérées)		*(€41.800)*	€0
Hansez	655m	€28.420	€1.200
(+ option bandes cyclables suggérées)	0m	*(€60.170)*	€0
Sous-total travaux	1.834m	**€130.520**	**€3.700**
(+ options)		***(€232.490)***	**€0**
Estimation honoraires auteur de projet	€7.830 *(€13.949 avec options)*		
TOTAL GENERAL (hors options)	**€142.050**		

L'esquisse présentée dans ce document est le résultat des discussions tenues en CLDR et groupes de travail.
Aucune expropriation ne semble nécessaire suite à cette première approche.

I.1.C - AMÉNAGEMENT DE CHEMINS DE LIAISON POUR LES MODES DOUX ENTRE OLNE, SAINT-HADELIN ET HANSEZ.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Les projets I.1.a., I.1.b. et I.1.c. sont complémentaires. Ils visent à favoriser la mobilité douce au quotidien entre le village d'Olne et les hameaux de Fosses-Berger, de Saint-Hadelin, et de Hansez, comme alternative à la voiture. Il s'agit également de développer l'esprit de convivialité par des rencontres que ces cheminements engendreront.

Concrètement il s'agit d'aménager des liaisons utilitaires pour les piétons, cyclistes et PMR, en améliorant la sécurité et le confort des chemins et abords de voiries existants.
Il s'agit également de qualifier l'espace public en y redonnant une place aux modes doux, ainsi qu'en améliorant la lisibilité et la hiérarchie des voiries et itinéraires.

Dans le projet I.1.c. consacré aux chemins, l'aménagement s'intègrera dans le cadre rural de la commune d'Olne et laissera un caractère naturel aux chemins. Les aménagements seront limités, afin d'éviter de dénaturer les paysages et de respecter la flore et la faune avoisinante. Les voies actuellement utilisées par le charroi agricole devront rester accessibles aux agriculteurs. Une attention particulière sera portée sur les voies destinées à un usage mixte (déplacements doux, déplacements motorisés). L'aspect lié à la gestion des eaux sera pris en compte dans les aménagements.

Maître d'oeuvre

- La commune

Partenaires

- La CLDR

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief	X	Le chemin du Tilleul	X
Les oiseaux du bocage	X	Le chemin des Escaliers	
Les paysages	X	Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers		Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	X
Le circuit du karst		Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers			
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Déjà lors des consultations du public, les habitants souhaitaient que les modes de déplacements doux soient favorisés, et l'usage du vélo encouragé. Le développement de moyens de transport alternatifs à la voiture était mentionné.

En outre, les membres de la CLDR et les participants aux groupes de travail ont soulevé la nécessité de relier les hameaux par un réseau de voies lentes.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Les aménagements proposés dans les projets I.1.a, b et c visent à relier les entités principales de la commune. La création de liaisons destinées aux modes doux permet de favoriser les échanges entre ces entités. Elle permet également de répondre à une demande de la population en favorisant les modes de déplacements alternatifs à la voiture pour les déplacements utilitaires.

D'une part, il s'agit de relier les deux pôles de la commune : le village d'Olne (administration communale, écoles, hall omnisport, etc.) et le hameau de Saint-Hadelin (Fief, école) qui ont tous deux développé des identités fortes.
D'autre part, des liaisons entre ces entités et le hameau de Hansez, où se situe un espace culturel, sont également prises en compte.

4. LOCALISATION

Le projet concerne le chemin du Tilleul (et certaines de ses ramifications), le chemin entre la Croix-Renard et le cimetière de Fosses-Berger et le chemin du Rouau à Saint-Hadelin.

Statut au plan de secteur : zone agricole et zone d'habitat à caractère rural

Statut de propriété : en grande partie non cadastré.

5. TÂCHES À RÉALISER

- Aménager une partie du chemin du Tilleul en béton bi-bandes, conciliant les désidérata des agriculteurs et des usagers doux.
- Aménager le reste du chemin du Tilleul, ainsi que les ramifications vers Herdavoie et vers Fosses Berger, de manière plus « sommaire » afin de rendre les chemins existants plus confortables, et en prévoyant la gestion des écoulements des eaux de pluies, et la restructuration du réseau de haies.
- Aménager le chemin entre la Croix-Renard et le cimetière de Fosses-Berger en béton bi-bandes.
- Installer des aires de repos (bancs) et des poubelles le long des itinéraires de déplacements lents.

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Les objectifs principaux visés par ce projet sont les suivants :
- « Renforcer l'identité communale et favoriser les échanges entre le village et les hameaux »
- « Améliorer la mobilité et l'accessibilité »
- « Améliorer les dynamiques de rencontre »

Les effets multiplicateurs de la mise en œuvre du projet correspondent à :
- Renforcer, Harmoniser et équilibrer les relations entre le village et les hameaux
- Améliorer la sécurité routière
- Améliorer l'état de l'environnement (gestion des eaux)
- Favoriser les rencontres
- Enrayer l'effet commune « dortoir »
- Créer une offre touristique
- …

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

La création d'emplois n'est pas envisagée dans le cadre de ce projet.

8. ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Travaux	Montant	Origine du financement
Travaux d'adaptation des chemins	145.020 € HTVA	
Levés	3.500 €	
Honoraires auteur de projet	8.7000 € HTVA	
Installation du mobilier pour 1 aire de repos	250 € HTVA	
Total HTVA	157.470 € HTVA	Subventionnement possible via le développement rural et via les voiries agricoles

9. PROGRAMME DE RÉALISATION

Projet proposé en première convention et réparti en trois fiches indépendantes : I.1.A, I.1.B et I.1.C.

10. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Indicateur	Source de vérification	Cible à atteindre
Distance aménagée pour les modes doux	Diagnostic	7250 m (2980 m pour le projet I.1.C)
Nombre de pôles reliés par les modes doux	Diagnostic	4 : Olne – Fosses Berger – Saint-Hadelin – Hansez
Utilisation des modes doux par les habitants	Enquête auprès des habitants	En augmentation
Nombre d'enfants se rendant ou revenant de l'école à pied / à vélo	Enquête dans les écoles	10 %
Nombre de parkings à vélos installés sur la commune, et taux de remplissage	Diagnostic	6 parkings à vélo, remplissage minimum 50 %
Sentiment de sécurité	Enquête auprès des habitants	bon

11. ANNEXES

11.1. PRISES DE VUES :

Chemin du Tilleul « Au Château de Saint-Hadelin »

Chemin du Tilleul

Chemin entre la Croix-renard et Saint-Hadelin

11.2. PROJET

- Adaptation des chemins (cf. pages ci-après).
- Installation du mobilier pour 1 aire de repos (banc + poubelle).

Commune d'Olne

PCDR

Fiche projet première convention

FICHE C

CHEMINS

Vue d'ensemble

OBJECTIF

Donner la possibilité aux habitants de se déplacer au quotidien autrement qu'en utilisant leur voiture via des cheminements utilitaires confortables et sécurisants pour les modes doux (piétons, cyclistes, PMR)

ETENDUE GEOGRAPHIQUE

Relier entre eux les principaux pôles d'attraction quotidiens de la commune : écoles, hall omnisport, clubs sportifs, centre culturel, transports en communs, ...
Les liaisons retenues permettent de relier Saint-Hadelin, Olne et Hansez.

INTERVENTIONS POSSIBLES

- Création de trottoirs
- Création de bandes cyclables suggérées
- Création de pistes mixtes piétons/cyclistes
- Réaménagement de carrefours
- Aménagement en béton bi-bande
- Création d'accotements aménagés
- Amélioration du confort de chemins existants
- Projet de mise en voirie résidentielle

Ponctuellement, aménagement de ralentissement, traversées de voiries, points de repos, parkings vélos.

pissart æ architecture et environnement

Principes retenus

L'EPINE DORSALE DES CHEMINEMENTS (Olne / Saint-Hadelin)

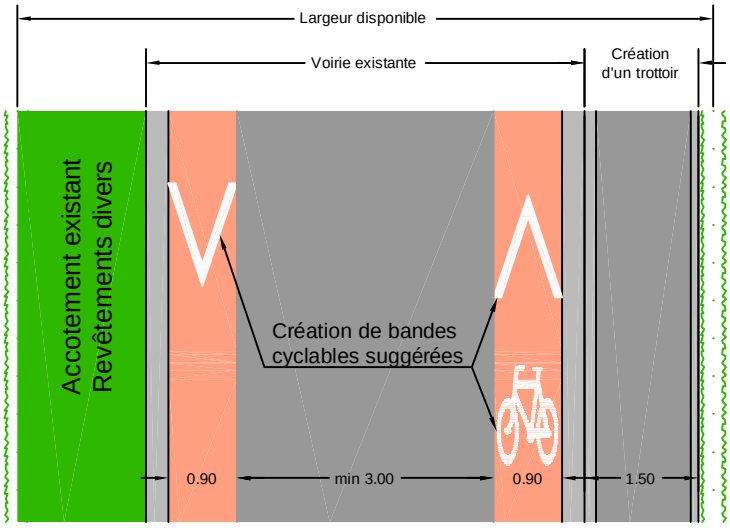

Création de trottoirs en asphalte 1.5m de large
140€/mc hors suppléments (remblais, canalisation de fossé, ...)
Création de bandes cyclables suggérées
marquage 15€/mc et par sens
revêtement coloré 40€/mc et par sens

EN ZONE URBANISEE OU URBANISABLE

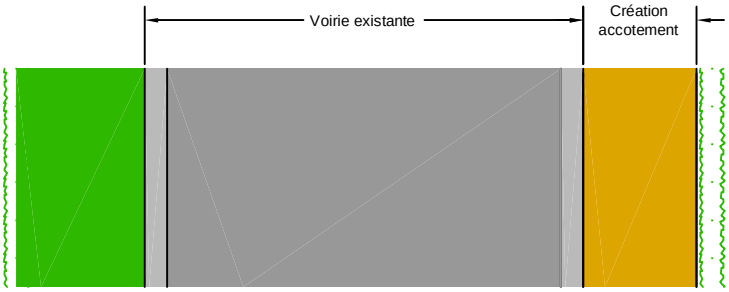

Création d'un accotement de plain-pied de 1.5m de large en schiste gréseux
40€/mc hors suppléments (remblais, canalisation de fossé, ...)
et hors rachats éventuels de terrains

EN ZONE NON URBANISABLE

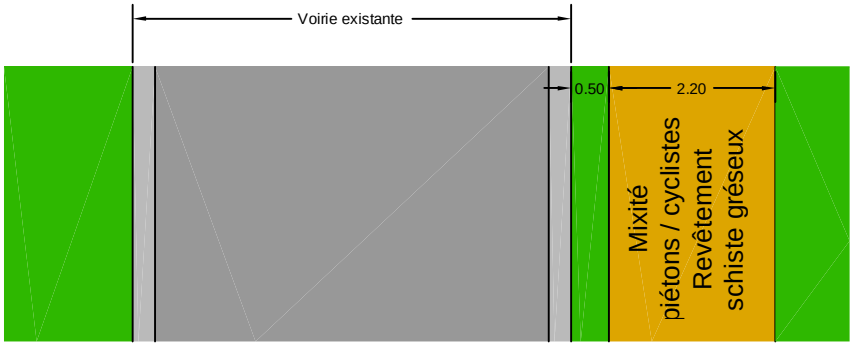

Création d'une piste mixte piétons / cyclistes de 2.2m de large en schiste gréseux
60€/mc hors suppléments (remblais, canalisation de fossé, ...)
et hors rachats éventuels de terrains

CHEMINS AVEC PASSAGE AGRICOLE

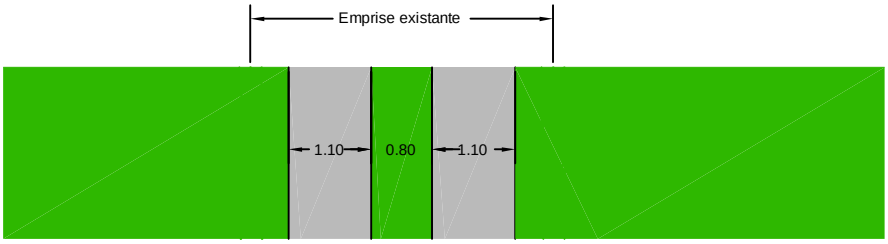

Aménagement béton bi-bande permettant le passage de tracteurs
80€/mc hors suppléments (drainage, reprofilage, ...)

CHEMINS SANS PASSAGE AGRICOLE

Pas de revêtement :
- gestion des écoulements d'eau via un reprofilage (profil en long et en travers)
- mise en valeur du paysage via plantations

10€/mc à vérifier après un avant-projet détaillé basé sur un levé de géomètre

Commune d'Olne

PCDR

Fiche projet première convention

Chemin Saint-Hadelin / Hansez

Béton bi-bande	715m	100€/mc	71500€
TOTAL			**71500€**

Extrait du PLI V08

Commune d'Olne

PCDR

Fiche projet première convention

Chemin Château / Tilleul

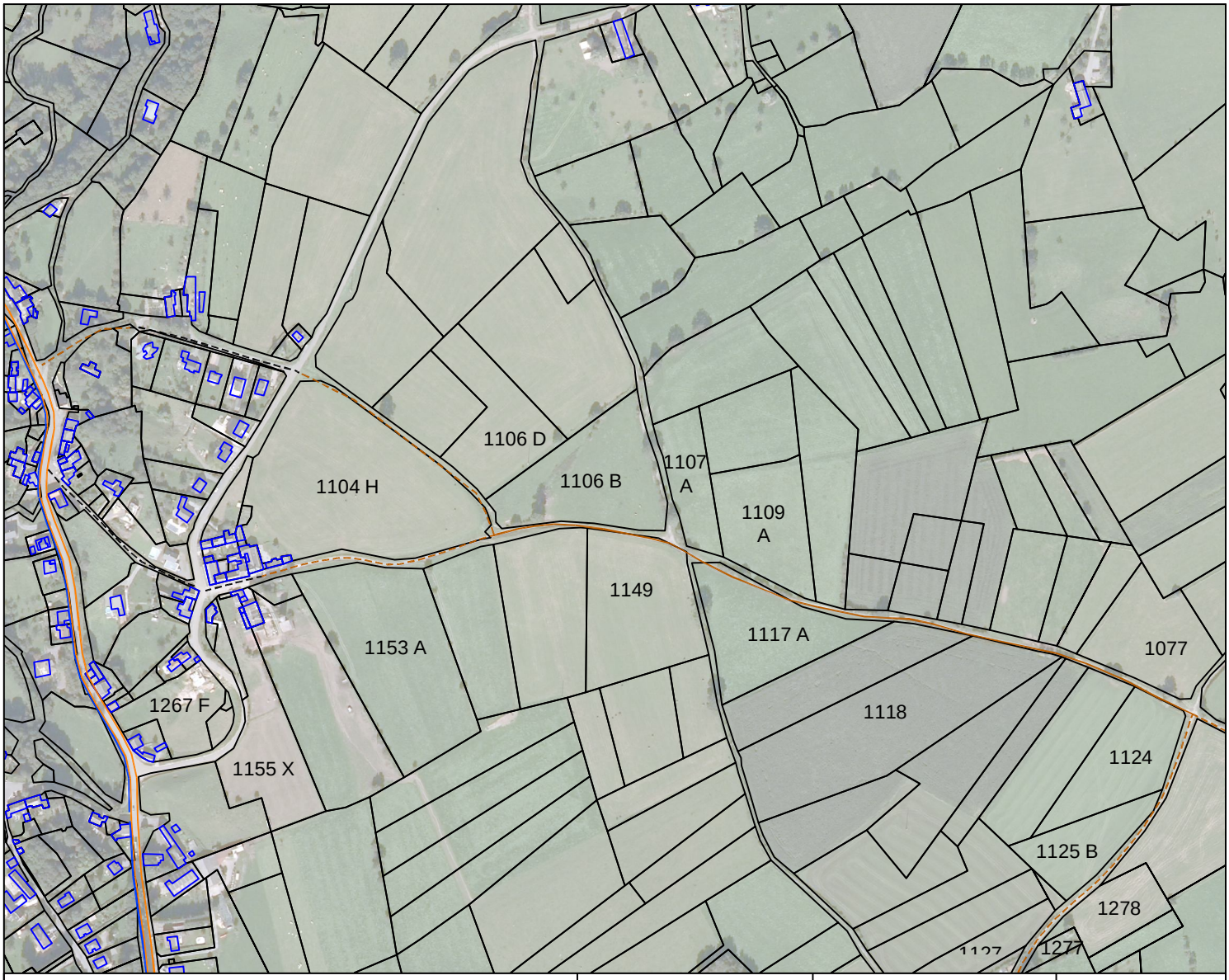

Aménagement de confort (mise à niveau, ...)	524m	10€/mc	5240€
Béton bi-bande	647m	80€/mc	51760€
TOTAL			**57000€**

pissart æ architecture et environnement

Extrait du PLI V08

Commune d'Olne

PCDR

Fiche projet première convention

Raccordement aux Six-Chemins

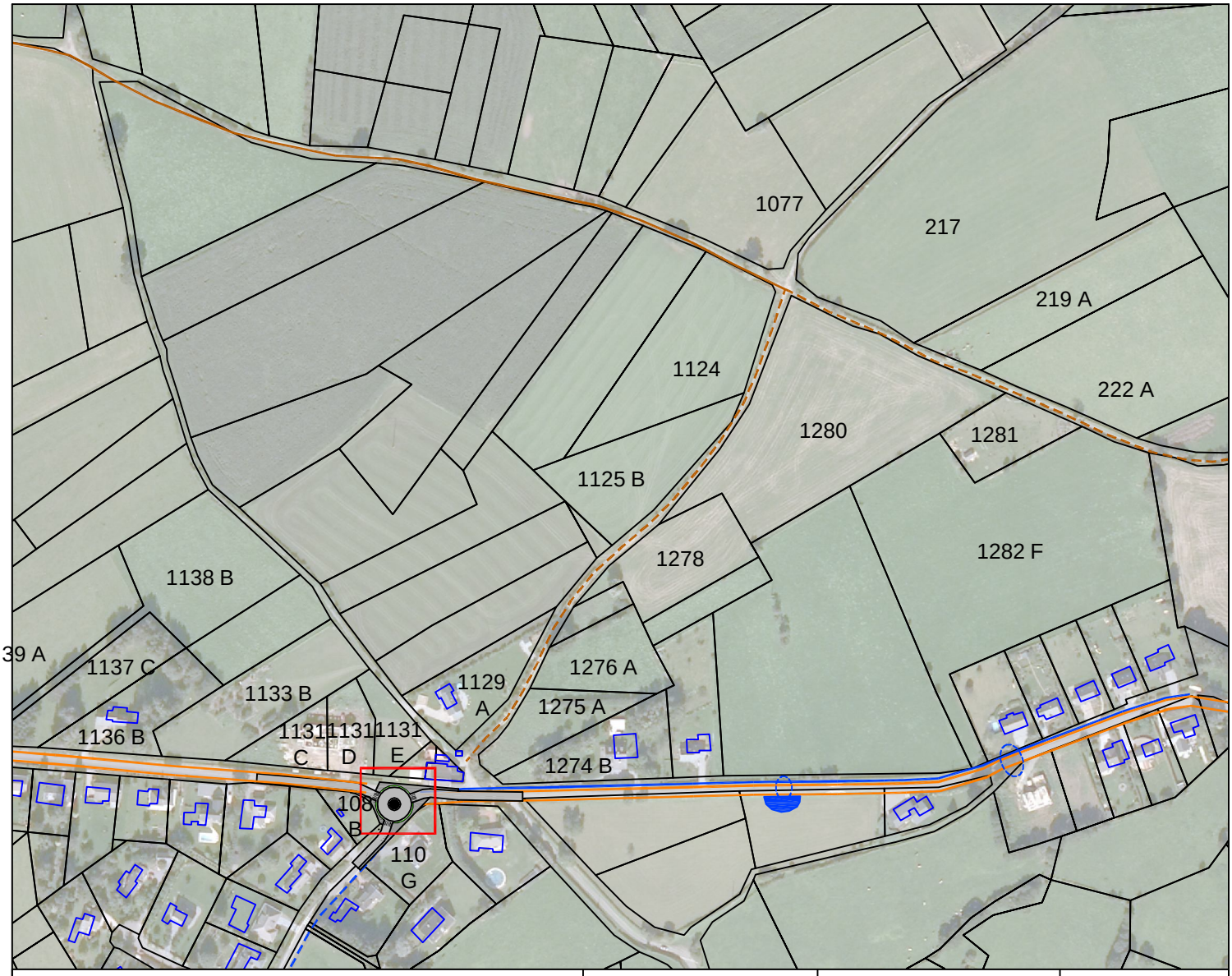

Aménagement paysager	372m	25€/mc	9300€
TOTAL			**9300€**

Extrait du PLI V08

Commune d'Olne

PCDR

Fiche projet première convention

Chemin du Tilleul

Aménagement paysager	722m	10€/mc	7220€
TOTAL			**7220€**

pissart æ architecture et environnement

Extrait du PLI V08

15 - Budget

ESTIMATION			
TRONCON	LONGUEUR	TRAVAUX	LEVES
Chemin entre Saint-Hadelin et Hansez	715m	€71.500	€1.000
Chemin Château/Tilleul	1171m	€57.000	€500
Raccordement aux Six-Chemins	372m	€9.300	€500
Chemin du Tilleul	722m	€7.220	€1.500
Sous-total travaux	2.980m	**€145.020**	**€3.500**
Estimation honoraires auteur de projet	€8.700		
TOTAL GENERAL (hors options)	**€157.220**		

L'esquisse présentée dans ce document est le résultat des discussions tenues en CLDR et groupes de travail.
Aucune expropriation ne semble nécessaire suite à cette première approche.

I.2. RÉALISATION D'UN PLAN COMMUNAL D'AMÉNAGEMENT (PCA) SUR LE SITE DE LA FALISE.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Historique

D'une part, les membres de la CLDR et les participants aux groupes de travail ont évoqué le site de la Falise à plusieurs reprises, en ce qui concerne la valorisation du patrimoine (valorisation des jardins à l'arrière de la Maison communale, mise en valeur du ruisseau, création d'un espace vert intégrant l'ancienne tour, ...), le développement d'espaces de rencontre et le développement d'une voie lente au nord du village. Le site karstique de la Falise a également été cité au cours de réunions relatives au patrimoine naturel remarquable de la commune. La situation de la grotte et du chantoir au sein du village d'Olne est considérée comme un atout offrant diverses potentialités de développement (pédagogique, touristique, récréatif, ...).

D'autre part, les membres de la CLDR se sont prononcés pour la création de logements intergénérationnels dans le village d'Olne, sur le site de la Falise ou des Montagnards tout proche.

Il a dès lors été décidé de mener un projet global d'aménagement du site de la Falise et ses alentours en intégrant les thématiques de la mobilité douce, des logements intergénérationnels, du patrimoine, du karst, de la rencontre, du site des Montagnards, et les liens avec le village.

Étant donné que le développement d'un projet global nécessite la réalisation d'une étude poussée et que certains aspects du projet portent sur des terrains privés, c'est l'option de réaliser un Plan Communal d'Aménagement (PCA) qui a été retenue. Le PCA permettra de définir la mise en œuvre du site de la Falise et de ses alentours.

Projet de PCA

Le présent projet consiste donc en la réalisation d'un PCA portant sur le site de la Falise (au nord du village d'Olne) et ses alentours, en tenant compte des liens avec les différents pôles existants du village (administration communale, écoles, hall omnisports, etc...).

Le PCA aura pour objectifs :

- De préciser les aménagements à caractère public, moyennant expropriation éventuelle, pouvant faire l'objet de projets dans le cadre du PCDR.
- De préciser les aménagements des terrains privés situés dans le périmètre du PCA.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de projets PCDR, le PCA devra :

- définir le site le plus opportun pour la construction de logements intergénérationnels à mettre en oeuvre dans le cadre du PCDR en lot II, à La Falise ou aux Montagnards.
- prévoir des équipements communautaires permettant de répondre aux besoins en locaux pour les mouvements de jeunesse et les associations villageoises, par exemple une maison de village, à mettre en oeuvre dans le cadre du PCDR en lot II.
- définir le réaménagement du site des Montagnards et son affectation.

- proposer des itinéraires doux à la Falise en lien avec le village et de préciser le projet d'aménagement d'un espace de rencontre convivial et patrimonial ainsi que la mise en valeur du site du chantoir, à mettre en en oeuvre dans le cadre du PCDR en lot II.
- proposer un aménagement de la place du Village, devant l'administration communale, à mettre en en oeuvre dans le cadre du PCDR en lot II.

Pistes proposées

Plusieurs pistes sont d'ores et déjà proposées par la CLDR.
Sur le site de la Falise, une liaison douce devrait créée entre le site du chantoir et la route nationale, à proximité du croisement avec la rue Bouteille. Cette liaison devrait être ponctuée d'espaces didactiques ainsi que d'espaces de convivialité, et offrir une vue vers les éléments du patrimoine (tour du château, jardins de la Maison communale, ...).
La liaison peut globalement suivre le Ri de Rhode de manière à tenir compte de l'opportunité d'utilisation de la servitude d'égouttage.
Des étangs de l'ancien château pourraient être recréés le long du chemin.
En ce qui concerne le site du chantoir, le projet devra comprendre un aspect lié au nettoyage et à la mise en valeur du site de la grotte, du chantoir et de la falaise, lorsque le réseau d'égouttage sera opérationnel. Un parking, une plaine de jeux, une aire de pic-nique pourraient être aménagés en relation avec le site karstique.
Le projet global devrait s'étendre jusqu'au réservoir de la Falise où un embellissement du réservoir et un nettoyage du vallon devraient être envisagés.

En ce qui concerne l'aménagement de la place communale en prolongement du projet d'aménagement la traversée du village d'Olne (voir lot 0), il s'agit de mettre la place et ses éléments du patrimoine en valeur (notamment les façades) et d'y créer un espace de rencontre et de convivialité pour les habitants et les touristes. L'aménagement de la place du village devra tenir compte du développement de liens vers La Falise et vers le pôle scolaire et sportif de l'est du village. La concertation devra être menée avec l'asbl « Plus Beaux Villages de Wallonie ». Les travaux d'aménagement de la place devront tenir compte du projet de récupération des eaux de pluie (lot II). Il existe en effet une ancienne citerne sous la place et les eaux des toits de la maison communale et de l'église pourraient y être récoltées afin de recycler les eaux et d'éventuellement réactiver la fontaine.

Maître d'oeuvre

- La commune (service de l'aménagement du territoire)

Partenaires

- La CLDR
- Les plus beaux villages de Wallonnie

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief		Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage	X	Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers		Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst	X	Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	X
La géologie	X	Liaison à Gomelevay	
Les vergers			
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Suite aux propositions des membres de la CLDR et des participants aux groupes de travail, le Collège communal a examiné la possibilité de mise en oeuvre d'un projet sur le site de la Falise et a entamé des discussions avec un important propriétaire mais celui-ci n'est pas vendeur. La réalisation d'un Plan communal d'aménagement (PCA) a dès lors été retenue car celui-ci permet d'assurer une sécurité juridique pour l'acquisition de terrains dans le cadre du projet.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

En ce qui concerne les logements intergénérationnels

La création de lotissements a attiré des populations d'âge homogène. Aujourd'hui, la structure de la population olnoise est peu diversifiée et vieillissante.
Les jeunes adultes éprouvent des difficultés à rester dans leur commune. Dans le cas d'Olne, c'est lié au relatif isolement de la commune (nécessité d'avoir une voiture), à la domination du modèle « maison isolée » dans le parc immobilier – et donc au coût du logement – et à la faiblesse du marché locatif.
Les nouveaux habitants d'Olne sont majoritairement des familles aisées et les générations se côtoient peu.
Le diagnostic avait clairement identifié un enjeu relatif à « *l'incapacité actuelle de la commune à maintenir sur son territoire les jeunes adultes et la faiblesse des infrastructures et services destinés aux personnes âgées risque d'engendrer progressivement un déséquilibre encore plus grand dans la composition de la population. Des mesures devront être prises dans plusieurs directions, dont l'adaptation du parc immobilier, afin d'anticiper ce déséquilibre, ou de le réduire en ce qui concerne les jeunes adultes* ».
La création de logements intergénérationnels permet d'apporter une réponse à l'exode des jeunes et des seniors en leur offrant un logement adapté. Ce type de logement permet également de création de nouvelles dynamiques de rencontre.

En ce qui concerne le site de la Falise

Ce projet s'inscrit dans la continuité du développement du réseau de venelles. Le site présente de nombreuses potentialités à portée à la fois locale et supracommunale. La valorisation du site du chantoir peut s'inscrire dans une optique didactique et touristique. La création d'espaces de convivialité le long du cheminement cherche à répondre aux besoins des habitants mais permet également d'intégrer les promeneurs à la vie villageoise. La planification de ce projet global permet de structurer le territoire et de

mieux contrôler l'urbanisation future, dans un site sensible en termes de patrimoine et de paysage. Rappelons que le village d'Olne est repris, tout entier dans un périmètre RGBSR, et fait partie des Plus Beaux Villages de Wallonie.

En ce qui concerne la place du village

L'aménagement de la place du village ne fait pas partie du périmètre du projet d'aménagement de la traversée d'Olne (voir lot 0). Il est cependant important de recréer un espace public global tenant compte du patrimoine existant et des nouvelles circulations (motorisées et modes doux).

4. LOCALISATION

Le périmètre proposé du PCA portant sur le site de la Falise et ses alentours est situé dans la partie nord du village d'Olne. Il est délimité par le ruisseau de Vaux à l'ouest (dans l'axe de la rue « Falise »), la route du Château à l'est, la rue Village au sud et la limite nord du plan de secteur.

Statut au plan de secteur :
Le projet concerne la zone d'habitat à caractère rural et la zone agricole.

Statut de propriété :
Le projet concerne différents propriétaires, dont la commune d'Olne.
Certains terrains ne sont pas cadastrés.
Certaines propriétés privées sont concernées par une servitude liée à l'égouttage.

5. TÂCHES À RÉALISER

- Création d'un groupe de travail.
- Désignation d'un auteur d'étude.
- Réalisation du PCA.

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Ce projet global vise directement à rencontrer sept des dix objectifs présentés dans la stratégie de développement :

- Valoriser le patrimoine (structures villageoises, traditions, cadre naturel)
- Valoriser et renforcer la qualité paysagère
- Améliorer l'état de l'environnement
- Améliorer les dynamiques de rencontres
- Offrir des logements répondant aux besoins de la population
- Augmenter et diversifier les activités économiques et les services
- Améliorer la mobilité et l'accessibilité

Les effets multiplicateurs de la mise en œuvre du projet correspondent à :

- Favoriser une certaine qualité de vie
- Protéger l'environnement
- Consolider l'image de marque de la commune
- Faire découvrir les ressources locales
- Créer une offre touristique
- Contrôler l'urbanisation
- Développer les sentiments d'appartenance, d'implication et de respect
- Enrayer l'effet commune « dortoir »
- Assurer une mixité de la population
- Éviter la fuite des habitants vers d'autres communes
- Lutter contre l'isolement et l'exclusion
- Favoriser les rencontres
- Augmenter et diversifier les activités économiques

7. CRÉATION D'EMPLOI ENVISAGÉE

La création d'emplois n'est pas envisagée dans le cadre de ce projet.

8. ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Travaux	Montant	Origine du financement
Réalisation d'un dossier de PCA	Environ 40.000 € HTVA	Subvention de la Région Wallonne - DGO4 - jusqu'à 80 % (cf. CWATUPE)
Réalisation du rapport d'incidences environnementales	Environ 20.000 € HTVA	Subvention de la Région Wallonne - DGO4 - jusqu'à 80 % (cf. CWATUPE)
Suivi du dossier par un employé de l'administration		

9. PROGRAMME DE RÉALISATION

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :
Le caractère fédérateur de ce projet global qui vise directement à rencontrer sept des dix objectifs présentés dans la stratégie de développement.

Programme dans le temps :
La réalisation d'un PCA sur le site de la Falise y conditionne le développement futur des projets de création de logements intergénérationnels et d'aménagements d'espaces publics. La réalisation du PCA constitue un projet prioritaire tant pour la commune que pour la CLDR. Ce PCA sera entamé en 2012, ce qui justifie qu'il se trouve dans le lot I. Il devrait être terminé en 2014 et se fera en étroite collaboration avec la CLDR.

10. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Indicateur	Source de vérification	Cible à atteindre
Participation effective de la population tout au long de la réflexion	CLDR	Mise en place d'un groupe de travail permanent
Avis du CWEDD	CWEDD	Avis favorable
Adoption du PCA par le Gouvernement Wallon	AGW	Adopté dans les 2 ans suivant la désignation de l'auteur de projet

11. ANNEXES

11.1. PRISES DE VUES :

Vue depuis la RN604, vers l'ancien château et le village d'Olne.

Salle Les Montagnards.

Salle Les Montagnards.

A l'arrière des Montagnards, vue vers l'ancien château.

Liaison douce à l'arrière de la Maison communale.

Parking devant l'ancienne distillerie, à proximité du chantoir.

Labyrinthe à proximité du chantoir.

Site de la grotte et du chantoir (+ falaise envahie par la végétation).

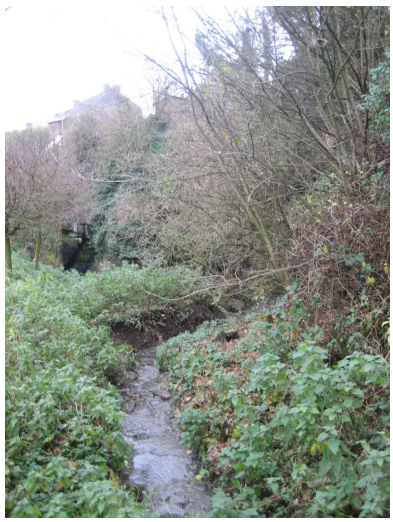

Site de la grotte et du chantoir (+ falaise envahie par la végétation).

Place devant la Maison Communale, rue Village.

Place devant la Maison Communale, rue Village.

11.2. SITUATION

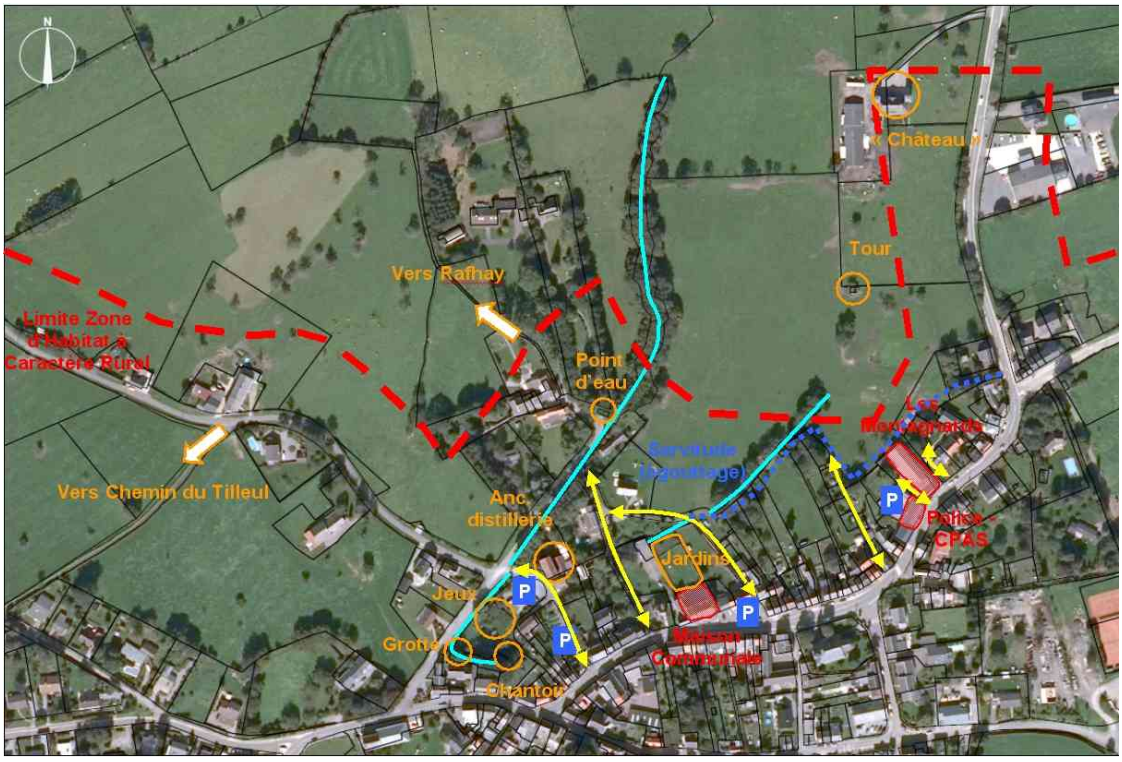

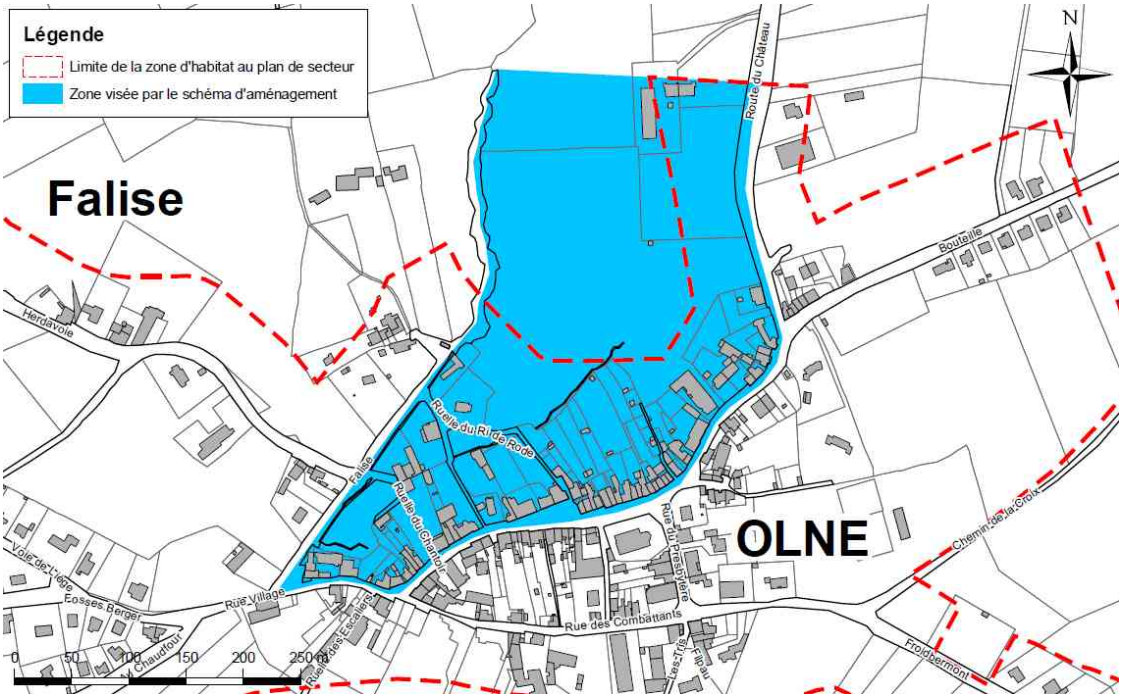

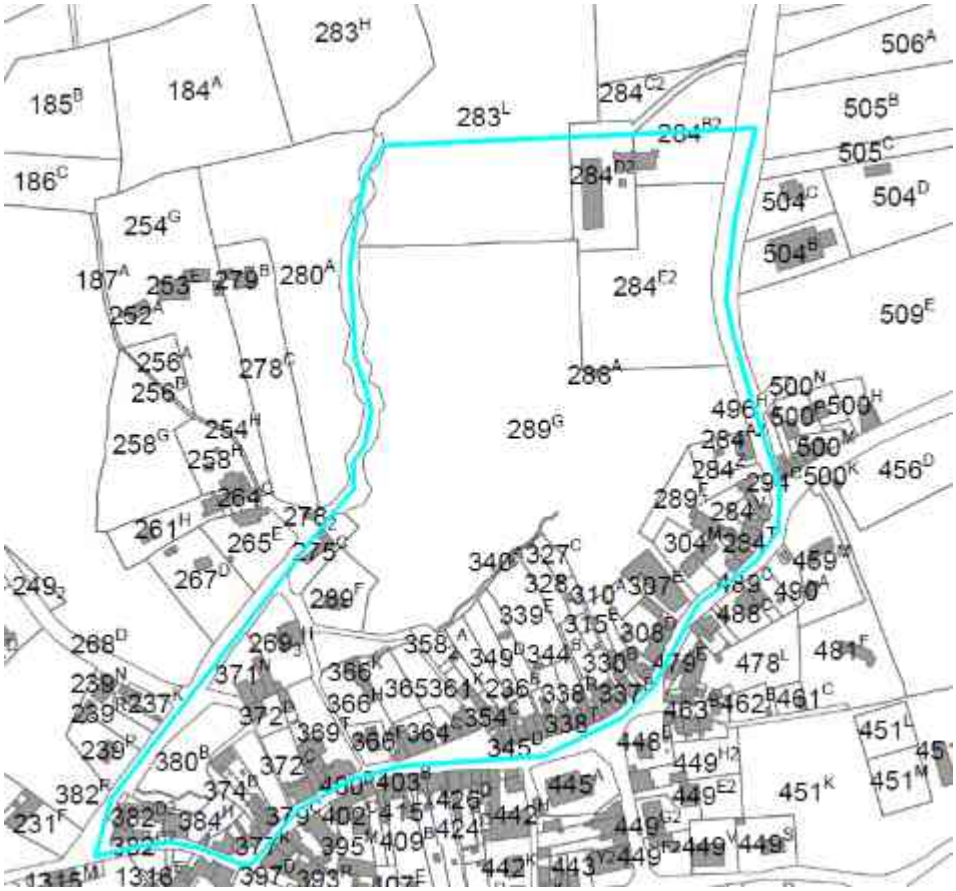

Extrait du PLI

I.3. AMÉNAGEMENT DE DEUX ESPACES DE RENCONTRE À HANSEZ.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet prévoit le réaménagement de deux espaces de rencontre à Hansez.

D'une part le réaménagement du domaine public situé entre l'espace culturel (ancienne chapelle de Hansez) et le puits.
D'autre part le réaménagement du carrefour de Hansez et du site de la mare.

Le noyau ancien de Hansez se rattache à la boucle thématique « biologie et échaliers » et en constitue un point de départ. L'aménagement d'espaces de rencontre à Hansez pourra tenir compte de la thématique de la boucle (par exemple en y implantant des échaliers décoratifs ou ludiques).

Le site de l'espace culturel, en lien avec le vieux puits

Il s'agit d'assurer le nettoyage autour du vieux puits et de mettre ce dernier en valeur. Une aire de pique-nique y sera créée, avec éventuellement un aménagement d'une aire de barbecue en pierres du pays. L'aménagement de cet espace devra permettre l'organisation de festivités locales.
Une partie de l'espace sera aménagé en parking paysager permettant de renforcer l'offre en stationnement de l'espace culturel.

Le carrefour et le site de la mare

Il s'agit d'aménager un espace public cohérent comprenant le carrefour et le domaine public qui le jouxte, ainsi que le site de la mare.

Le carrefour sera aménagé en tant qu'espace public partagé, avec sur sa bordure est, une aire de repos et de convivialité. Les matériaux utilisés seront intégrés au contexte rural du lieu (par exemple pavés de pierres) et permettront une identification de l'espace dans le paysage. L'aménagement de cet espace devra permettre l'organisation de festivités locales.
En outre, une attention particulière sera portée aux mesures de sécurité routière, en particulier vis à vis des modes doux. Un espace de parcage sera intégré dans les aménagements.

En ce qui concerne le mobilier urbain, devraient être envisagés : banc, poubelle, panneau d'information sur les promenades, valve à destination des habitants.
Les poteaux électriques pourraient être intégrés dans les aménagements (support pour nichoirs, jardinières, suspensions artistiques éventuellement en partenariat avec les écoles,...), déplacés ou enterrés.

La mare (Natura 2000) sera nettoyée et entretenue. Il faut en effet noter que trois espèces de plantes invasives ont été signalées à la mare d'Hansez (Delaitte 2010): *Elodea nuttallii*, *Crassula helmsii* et *Ludwigia grandiflora.*
En outre, la mare sera mise en valeur, notamment par le biais d'installations didactiques.

Enfin, l'aménagement d'un cheminement paysager (largeur chemin vicinal n°104 = 3 m) aboutissant sur une aire de point de vue (40 m²), le long du lotissement en création, devrait être envisagé.

Maître d'oeuvre

- La commune

Partenaires

- La CLDR
- Les habitants du quartier
- Natagora
- ...

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief		Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage		Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers	X	Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst		Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers			
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Certains membres de la CLDR ont exprimé le désir de créer un espace de rencontre de quartier en complément de l'espace culturel de Hansez.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Hansez constitue un petit pôle dans la commune, notamment en raison de la présence de l'espace culturel. Néanmoins, Hansez ne compte aucun espace public de convivialité à l'exception de l'espace de la mare mais celui-ci est dégradé. Ce site pourrait être restructuré dans le cadre d'un projet PCDR en incluant le réaménagement du carrefour et la mise en valeur de la mare. D'autre part, les espaces jouxtant l'espace culturel pourraient être mis en valeur et participer à la dynamisation du tissu associatif et de rencontre.

4. LOCALISATION

Le projet concerne le hameau de Hansez : l'espace autour de l'ancienne chapelle et le puits ainsi que l'espace autour de la mare (Natura 2000) et le carrefour.

Statut au plan de secteur : zone d'habitat à caractère rural, zone agricole, zone naturelle

Statut de propriété : en grande partie non cadastré.

5. TÂCHES À RÉALISER

- Mise en place d'un comité de quartier pour construire le projet et ensuite gérer l'espace
- Détermination d'un budget et explication de la démarche « budget participatif »

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Le présent projet constitue un projet global intégrant les objectifs suivants : « renforcer l'identité communale », « valoriser le patrimoine », « valoriser et renforcer la qualité paysagère », « améliorer l'état de l'environnement », et « améliorer les dynamiques de rencontre ».

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

La création d'emplois n'est pas envisagée dans le cadre de ce projet.

8. ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

L'estimation globale du coût a été réalisée sur base des principes présentés dans les pages annexes.

Travaux	Montant	Origine du financement
Aménagement des abords du foyer culturel	17.000 € HTVA	
Aménagement des abords de la mare de Hansez	61.000 € HTVA	
Total	78.000 € HTVA	Jusqu'à 80 % en Développement rural

9. PROGRAMME DE RÉALISATION

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :
- Existence d'un comité de quartier, à réactiver.

État du dossier :
- Un groupe de citoyens entretient annuellement la mare.
- Une étude topographique a été réalisée en 2012 par un bureau de géomètres pour les abords du foyer culturel.

Programme dans le temps (priorité de la CLDR, priorité de la commune) :
- Réactivation du comité de quartier en 2013.

10. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Indicateur	Source de vérification	Cible à atteindre
Participation de la population à la concrétisation du projet	CLDR	Population consultée à chaque étape
Concrétisation du projet dans un rapport qualité/prix optimal	Services communaux	≤ au budget initial (pas de surcoûts !)
Satisfaction des riverains	Enquête de satisfaction par le comité de quartier	80% de riverains satisfaits
Nombre d'activités organisées par an	Comité de quartier	5 par an

11. ANNEXES

11.1. SITUATION

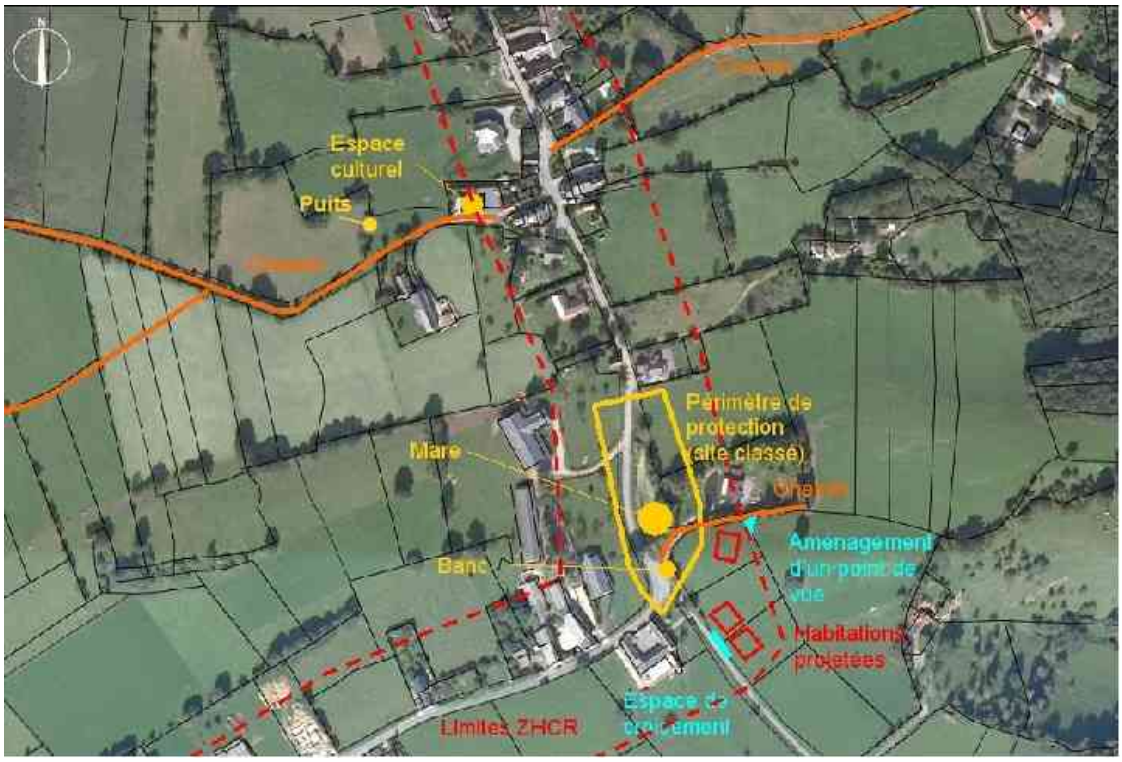

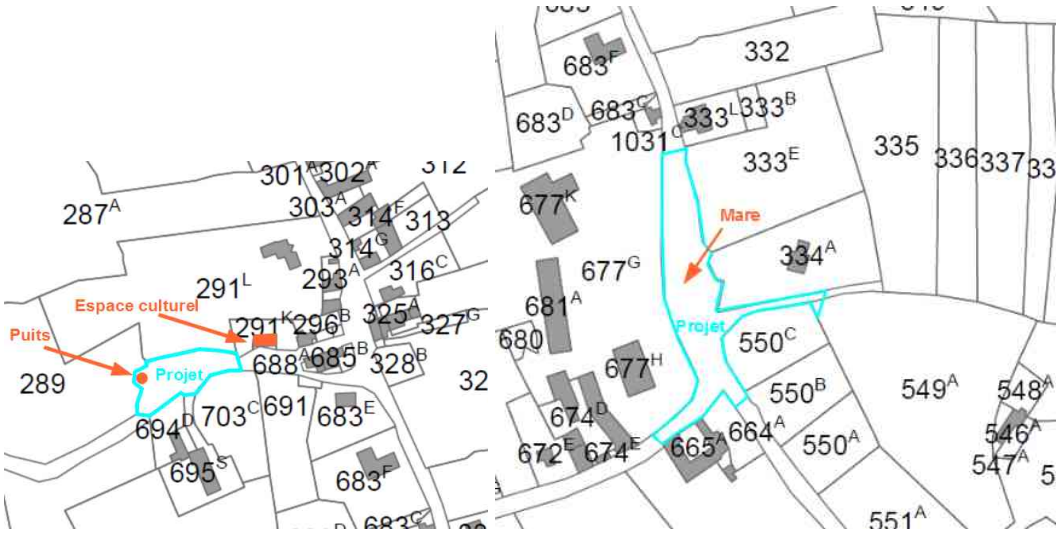

Extraits du PLI.

11.2. PRISES DE VUE

Le site de l'espace culturel, en lien avec le vieux puits

Le carrefour et le site de la mare

11.3. PROJET

L'estimation globale du coût a été réalisée sur base des principes présentés dans les pages suivantes.

Commune d'Olne

PCDR

Fiche projet

Aménagement des abords du foyer culturel

ESTIMATION

Zone empierrée 412m²	10000€
Autres aménagements	7000€
TOTAL	**17000€**

pissart æ architecture et environnement

Commune d'Olne

PCDR

Fiche projet

Aménagement des abords de la mare de Hansez

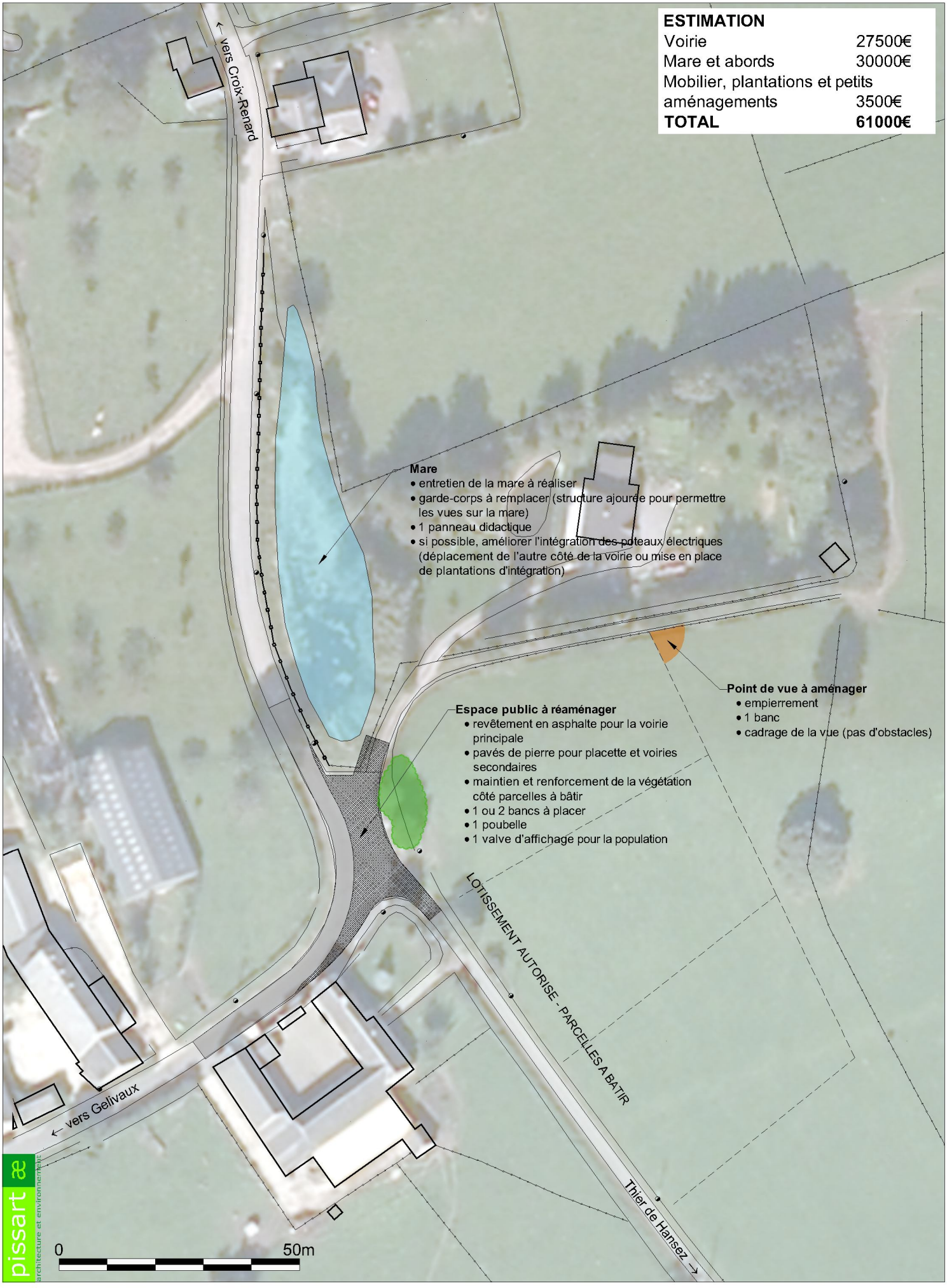

pissart æ architecture et environnement

I.4. ÉLABORATION D'UN PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA NATURE (PCDN).

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le site de la Région wallonne http://environnement.wallonie.be/dnf/PCDN reprend les informations relatives aux plans communaux de développement de la nature.

Un PCDN vise à maintenir, à développer ou à restaurer la biodiversité au niveau communal en impliquant tous les acteurs locaux après avoir dégagé une vision commune de la nature et de son avenir au niveau local.
Dans ce cadre, il sera notamment intéressant de mener un partenariat avec les acteurs du « Contrat de rivière Vesdre » afin de favoriser l'entretien et valorisation des bords de Vesdre et ses affluents.

Le PCDN est un contrat moral et symbolique que les partenaires signent entre eux et vis-à-vis de la Région wallonne. C'est un outil pour aider une commune volontaire à organiser et structurer sur son territoire de façon durable un ensemble d'actions favorables au patrimoine naturel.

Pour élaborer le PCDN, la commune constitue un groupe de base rassemblant les premiers partenaires, et lance la constitution du partenariat qui à vocation à s'élargir (agriculteurs, forestiers, acteurs sociaux,...).
La commune désigne ensuite un bureau d'études pour réaliser un état des lieux environnemental du patrimoine naturel et paysager, en collaboration avec les acteurs locaux issus du partenariat. Des groupes de travail, issus du réseau mis en place, proposent et rédigent des projets concrets (fiches-projets) à court, moyen et long terme, dont la synthèse est réalisée en Comité de gestion. Ce dernier établit alors une version provisoire du plan.
Les habitants de la commune sont consultés sur la version provisoire du PCDN, avant son approbation par les mandataires communaux. La commune et les partenaires signent le PCDN et s'engagent à le mettre en oeuvre dans le « Contrat Communal de Développement de la Nature ». (source : Intelligence territoriale wallonne)

Maître d'oeuvre

- La commune

Partenaires

- La CLDR,
- Contrat de rivière Vesdre,
- Natagora,
- Le cercle horticole,
- Asbl Le Coquelicot,
- Bibliothèque, ...

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief		Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage	X	Le chemin des Escaliers	
Les paysages	X	Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers	X	Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre	X	Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst	X	Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages	X	Liaison à Falise	
La géologie	X	Liaison à Gomelevay	
Les vergers	X		
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Déjà lors des consultations de la population, les habitants avaient attiré l'attention sur la qualité du patrimoine naturel et l'importance de le protéger. Des problèmes tels que la dégradation des mares, la disparition de vergers, l'atteinte aux sites karstiques, etc. ont été signalés.
Les membres de la CLDR ont marqué le souci d'établir un plan de gestion écologique et de conservation du patrimoine naturel de la commune et de réaliser un maillage écologique. C'est lors d'un groupe de travail concernant le patrimoine naturel que les aspects relatifs aux cours d'eau de la commune ont été soulevés.
La commune a déjà émis le souhait de réaliser un PCDN mais ne disposait pas des forces vives suffisantes au sein de l'administration.
En 2012, le Collège a sollicité le Ministère de l'agriculture afin de positionner Olne en candidat pour mener un PCDN.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

La qualité du cadre de vie est un élément important dans la commune d'Olne et constitue un atout pour le développement. La réalisation d'un PCDN a pour but de valoriser le patrimoine naturel et paysager, et de renforcer le réseau écologique en impliquant les différents acteurs du territoire.
En plus des aspects liés à la valorisation du patrimoine naturel au sens strict, le projet est à mettre en relation avec les réseaux de chemins, porteur du développement rural de la commune. En effet, le projet peut contribuer à la création d'un réseau de chemins riche en découvertes.
En outre certains projets du PCDR pourraient être pris en charge par la cellule PCDN, comme par exemple la réhabilitation de la carrière du Bay-Bonnet.

4. LOCALISATION

Le projet porte sur toute la commune et doit tenir compte des communes limitrophes également.

5. TÂCHES À RÉALISER

- Réaliser un dossier de candidature PCDN et l'envoyer au Ministre de la nature et des forêts.

Si accord du Ministre :

- Mettre en place un coordinateur au sein de l'administration communale.

Ensuite, on distingue cinq étapes pour mettre en oeuvre un PCDN :

- Phase 1 : Instauration d'un partenariat et réalisation d'une étude du réseau écologique
- Phase 2 : Formation des groupes de travail thématiques
- Phase 3 : Élaboration des projets concrets et synthétisation sous forme de programme d'actions
- Phase 4 : Approbation du plan par le conseil communal, après consultation publique, et signature du contrat par les différents partenaires
- Phase 5 : Concrétisation du PCDN

La sensibilisation est présente pendant tout le processus.

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Les objectifs visés par ce projet global sont les suivants :

- « Valoriser le patrimoine »
- « Améliorer l'état de l'environnement »
- « Etablir des synergies transcommunales »

Le projet permet également de favoriser les rencontres par une approche participative.
En outre, le projet est à mettre en relation avec la création d'un réseau de chemins, porteur du développement de la commune.

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

La création d'un poste de coordinateur local est nécessaire au sein de l'administration communale. En général, il s'agit d'un éco-conseiller.
Le coordinateur local du PCDN aura notamment pour tâche d'organiser le partenariat, d'informer et sensibiliser la population, d'organiser les réunions, d'assurer le suivi administratif du PCDN, etc..
Dès lors, l'équivalent de ¼ temps devra être réservé à la mise en oeuvre du PCDN.

8. ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Travaux	Montant	Origine du financement
Réalisation d'un dossier de PCDN	10.000 à 15.000 € HTVA pour l'inventaire écologique	Jusqu'à 15.000 € de subsides DGO3 pour l'inventaire écologique
Coordinateur local occupé à ¼ temps		
Assurer le suivi du PCDN	Variable	Jusqu'à 5.000 € de subventions DGO3 par an pour le financement des actions

9. PROGRAMME DE RÉALISATION

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :
Disponibilité d'un coordinateur local.
Disponibilité des subsides.

État du dossier :
Une partie importante de l'inventaire écologique et paysager a été réalisée dans le cadre du schéma de structure communal. Les zones écologiques centrales, de développement et de liaison ont été identifiées.

10. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Indicateur	Source de vérification	Cible à atteindre
Indicateurs liés à l'évaluation des PCDN	Système d'évaluation des PCDN	

I.5. RÉALISATION D'ACTIONS DE SENSIBILISATION PERMANENTES DES CITOYENS AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Il s'agit de mettre en place une structure organisant des activités d'éducation des jeunes à l'environnement et des activités de sensibilisation des citoyens à diverses thématiques se rapportant aux domaines de l'environnement, de l'écologie et de l'énergie.

Les thématiques qui ont été citées en CLDR ou lors de groupes de travail sont les suivantes :

- le respect de l'environnement et l'application de mesures de protection de l'environnement ;
- le milieu naturel d'Olne, la biodiversité et le maillage écologique, les plantes invasives ;
- les haies (indigènes), la taille des haies, les arbres fruitiers (+ primes) ;
- le paysage (sensibilisation des architectes et candidats bâtisseurs) ;
- les nouvelles technologies et économies d'énergie (éco-gestes et isolation) et l'incitation à la réalisation d'audits énergétiques.

Cette structure pourrait être chargée de :

- choisir des thématiques ;
- organiser des formations avec des personnes ressources (visites de terrain, conférences, séances d'informations, démonstrations, stages, promenades guidées, expositions, ...) ;
- rédiger des articles pour Olne info et le site internet communal ;
- mettre à disposition des brochures d'information existantes ;
- intégrer la sensibilisation à d'autres événements ;
- Innover ponctuellement en matière de communication pour « marquer le coup » (ex : une fleur locale en guise de ticket d'entrée à un événement, ...) ;
- etc.

Des liens devraient être établis avec le conseiller énergie, le service urbanisme, le service travaux, etc., selon les thématiques traitées.

En ce qui concerne l'éducation à l'environnement, il s'agit d'encourager les acteurs travaillant avec des enfants et adolescents (écoles, mouvements de jeunesse, maison des jeunes, associations, bibliothèque, etc.) à prendre l'éducation relative à l'environnement en compte.
« *L'objectif fondamental de l'éducation relative à l'environnement* (ErE) *est d'amener les individus et les collectivités à saisir la complexité de l'environnement, tant naturel que créé par l'homme - complexité due à l'interaction de ses aspects biologiques, physiques, sociaux, économiques et culturels - ainsi qu'à acquérir les connaissances, les valeurs, les comportements et les compétences pratiques nécessaires pour participer de façon responsable et efficace à la prévention et à la solution des problèmes de l'environnement et à la gestion de la qualité de l'environnement*. » Déclaration de Tbilissi, 1977
L'éducation relative à l'environnement contribue à la construction ou à la reconstruction du réseau des relations personne-société-environnement.

Les actions suivantes peuvent par exemple être envisagées :

- Formation à l'environnement les animateurs des mouvements de jeunesse et autres éducateurs (ex : sensibiliser au site des Fosses) pour éduquer les ados.
- Intégration d'un atelier sur la protection de l'environnement dans les écoles et fournir aux instituteurs des fiches pédagogiques ;
- Organisation d'ateliers pour les enfants (le compostage, les insectes butineurs, l'observation du paysage, la consommation d'électricité, ...).

En ce qui concerne les actions de sensibilisation, les vecteurs de communication suivants peuvent être envisagés :

- campagnes d'information et de conscientisation de manière structurée, récurrente ;
- organisation de formations (continues) et conférences via les ressources humaines olnoises ;
- création d'une rubrique spécialisée dans Olne info et sur le site Internet ;
- publication de brochures et de fiches de gestion durable (« process didactiques » : comment, quelles techniques, quels prix, …?) ;
- réalisation de panneaux d'information le long des promenades pédestres ;
- organisation d'actions didactiques telles que les expositions, promenades guidées, avec guides et experts (ex : découverte biologique); utilisation de la flore locale lors des manifestations folkloriques ;
- organisation de parcours de jardins natures, de maisons basse énergie, ouverts dans le but d'échanger des idées et de s'inspirer pour créer des jardins ;
- organisation d'un WE portes ouvertes chez les particuliers avec démonstration d'installations basées sur l'énergie verte ;
- organisation d'une enquête communale sur modes de consommation, équipements, isolation des maisons + conseils et aides de la part de la commune ;
- aides aux citoyens pour améliorer leurs constructions (faible consommation, autonomie énergétique, évaluation énergétique).

Maître d'oeuvre

- La CLDR

Partenaires

- Les écoles
- La bibliothèque
- Les guides natures de la commune
- Les CRIE
- Natagora
- Intradel
- Cercle horticole
- Les mouvements de jeunesse

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief	X	Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage	X	Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers	X	Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre	X	Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst	X	Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages	X	Liaison à Falise	
La géologie	X	Liaison à Gomelevay	
Les vergers			
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Le projet d'éducation à l'environnement a émergé lors d'un groupe de travail relatif à l'amélioration de l'état de l'environnement : « *éduquer les enfants est une priorité, sachant que l'éducation des parents peut se faire par l'intermédiaire des enfants* ». En outre, les membres de la CLDR ont signalé lors de ce groupe de travail que les adolescents doivent également être visés par le projet d'éducation à l'environnement.

Lors des consultations de la population, des habitants ont marqué leur souhait d'être mieux informés, par exemple en ce qui concerne les économies d'énergie, l'égouttage, etc. D'autre part les souhaits d'impliquer les habitants dans des projets, de conscientiser les habitants, de les encourager, de les inciter ont également été soulevés, notamment pour des thématiques suivantes : la ruralité, l'énergie, l'assainissement des eaux usées, les traditions locales, la mobilité, les arbres fruitiers, l'entretien des haies, etc.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Un projet d'éducation à l'environnement permet de développer un esprit citoyen et responsable chez les jeunes. Les jeunes peuvent être envisagés comme les porteurs du développement et sont des vecteurs essentiels pour la sensibilisation des parents à l'environnement et induire des changements de comportement progressifs.

La sensibilisation est un outil qui permet d'impliquer les habitants dans la vie de leur commune, et de développer l'esprit citoyen et responsable, en accord avec le défi « d'être une commune citoyenne et accueillante ».
Les actions de sensibilisation sont nécessaire pour le dialogue avec la population, au-delà de la CLDR, pour la réussite du programme de développement rural, et de manière plus générale pour l'amélioration du cadre de vie.

4. TÂCHES À RÉALISER

- Déterminer le gestionnaire de la structure (service communal, association, ...)
- Déterminer les moyens disponibles
- Établir des partenariats

5. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Les objectifs de la stratégie de développement visés par le présent projet sont principalement les suivants : « Valoriser le patrimoine », « Promouvoir les énergies renouvelables et sensibiliser aux économies d'énergie », « Améliorer l'état de l'environnement ».

6. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

La création d'emplois pourrait être envisagée selon l'ampleur et le statut de la structure créée.

7. ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Travaux	Montant	Origine du financement
À déterminer	5000 €/an hors appels à projets	Subventionnements possibles : selon appels à projets

8. PROGRAMME DE RÉALISATION

Le projet de sensibilisation est un projet qui s'étale sur toute la durée du PCDR. Il renforce les autres projets et en est complémentaire. Par son caractère continu, le projet de sensibilisation doit s'adapter à l'évolution des besoins et demandes de la population.

9. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Indicateur	Source de vérification	Cible à atteindre
Nombre d'actions menées dans les écoles	Direction des écoles	3 par école / an
Nombre d'associations ayant signé la charte d'écogestion	CLDR	80% après 3 ans
Nombre de conférences et activités organisées par an	CLDR	+ 20% par an
Nombre de participants aux conférences et activités organisées	CLDR	+ 20% par an
Evolution de la quantité de déchets par habitants	Intradel Services communaux	- 5% par an
Variation de la quantité de déchets collectés dans les parcs à conteneurs	Intradel Services communaux	- 5% par an
Evolution de la quantité de déchets collectés/an le long des voiries et dans les cours d'eau	Services communaux Contrat de rivière Vesdre	- 15% par an
Evolution de la consommation d'eau par habitants	A.I.D.E.	- 5% par an
Evolution de la quantité de pesticides utilisés par les services communaux	Services communaux	- 20% par an
Nombre de participants à la semaine sans pesticides	Asbl Adalia	+ 5% par an
Part de l'agriculture bio ou intégrée	Services communaux	+ 5% par an
Evolution du nombre d'entreprises ou de services administratifs dotés d'un système de management environnemental	Services communaux	+ 10% par an

10. ANNEXES

10.1. RESSOURCES

Éducation à l'environnement :

Depuis plusieurs années, la Région Wallonne développe et coordonne un réseau de centres d'initiation à l'environnement, que l'on nomme communément "les CRIE".
Ces centres ont pour mission :

- d'organiser des animations et des activités de sensibilisation pour les écoles ainsi que des stages de vacances, des clubs nature... pendant les congés scolaires ;
- de mettre sur pied des formations ; et ce, dans tous les domaines concernant l'environnement ;
- de concevoir et fournir une méthodologie de l'animation ainsi que du matériel didactique et de vulgarisation.

Ils développent également d'autres services comme la documentation, l'aide pédagogique à la réalisation de projets de classe ou d'école, la participation aux initiatives locales en matière de nature et d'environnement...

http://www.crie.be

Le réseau idée est une asbl qui œuvre pour l'éducation relative à l'environnement.
Le réseau idée dispose d'un centre de documentation. De nombreuses activités sont répertoriées sur leur site internet, de même que des outils pédagogiques (dépliants, expositions, mallettes, etc.). Le site internet de l'association recense également les appels à projets et concours.
Le Réseau IDée, c'est aussi un réseau de plus de 100 membres, acteurs de l'éducation relative à l'environnement, qui cherchent à mieux se connaître, à collaborer et à mener une réflexion commune. Les membres du Réseau IDée se sont engagés à respecter la Charte du Réseau. A noter qu'une administration communale peut se porter membre du réseau.

De manière générale, le Réseau Idée regroupe de nombreux outils pédagogiques (livres, CD-ROMS, revues, jeux, malles pédagogiques, etc.) pour de nombreuses thématiques (agriculture, alimentation, énergie, paysage, nature, mobilité, etc.).

http://www.reseau-idee.be/outils-pedagogiques/

Aménagement du territoire et urbanisme

La DGO4 (Direction Générale Opérationnelle 4 - Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie) met de nombreux feuillets d'information à destination du public, notamment en ce qui concerne les primes (rénovation, construction, acquisition, etc.). Des documents relatifs au patrimoine et au paysage sont également disponibles.

http://mrw.wallonie.be/DGATLP/DGATLP/Pages/DGATLP/PagesDG/Publications.asp

Les maisons de l'urbanisme mettent également certains documents à disposition du public.

http://www.maisonsdelurbanisme.be

Environnement et écologie

Le Portail Environnement de Wallonie met de nombreux documents didactiques à disposition des écoles et documents informatifs à destination des citoyens.
Des thématiques telles que l'éco-consommation, le développement durable, les oiseaux, les déchets, les haies, les vergers, les mares, le compostage, l'épuration des eaux etc. sont traitées.

http://environnement.wallonie.be/

L'asbl natagora a développé des outils de sensibilisation et d'éducation à la nature pour les enfants, citoyens, agriculteurs, entreprises, administrations, etc.

http://www.natagora.be

Énergie

Le Portail Energie de Wallonie propose des documents à destination du grand public en matière d'économie d'énergie, de conseils à la construction/rénovation, d'énergies renouvelables, de primes, etc. Le guichet de l'énergie de Liège peut être contacté.

http://energie.wallonie.be

I.6. RÉALISATION D'ACTIONS DE SENSIBILISATION AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET AU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Les actions visant à assurer au maximum l'autonomie énergétique de la commune sont présentes dans les différents lots du PCDR.

En lot I le projet vise des actions de sensibilisation régulières des citoyens à tout ce qui concerne les économies d'énergie et l'évolution de l'actualité en la matière (primes, nouvelles techniques,…). Outre des conférences, des articles dans le Olne info ou sur le site internet, les services du Conseiller en énergie, l'organisation de rencontre entre citoyens (Week-end Halte Energie),… cette sensibilisation sera amplifiée par des actions menées par la commune à vocation d'exemplarité comme :

- la recherche de solutions pour permettre la télégestion de l'éclairage public,
- l'achat d'un véhicule communal fonctionnant avec des panneaux photovoltaïques.

D'autre part, l'accent est mis sur la rencontre d'acteurs publics ayant mis en place des projets visant l'autonomie énergétique, dans le but pour Olne de s'en inspirer.

Le projet vise également la création d'une coopérative mixte permettant de faciliter les investissements citoyens dans la production d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques, achat d'électricité verte, développement d'éoliennes de quartier, ...).

Maître d'oeuvre

- La commune (conseiller en énergie)

Partenaires

- La CLDR
- Les guichets énergie de la Région Wallonne
- Le Réseau Eco-Consommation

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief	X	Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage		Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers		Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre	X	Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst		Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers			
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Lors des premières consultations de la population, les habitants ont mentionné leur intérêt pour les problématiques liées à l'énergie. Le développement des énergies alternatives et renouvelables, inciter à la construction durable, ... Les membres de la CLDR poursuivent la réflexion et visent à assurer l'autonomie énergétique de la commune au maximum.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Ce projet s'inscrit pleinement dans la réponse, en partie, au défi d'être une commune novatrice orientée vers le développement durable.
Face à l'augmentation du prix de l'énergie et la pression environnementale, l'intérêt pour les nouvelles technologies permettant d'optimiser l'utilisation de la lumière ou réduire la consommation électrique est grandissant.
L'utilisation d'un véhicule communal fonctionnant à l'énergie verte permet de mettre en avant l'exemplarité de la commune et de montrer son implication vis à vis de la problématique énergétique.

4. LOCALISATION

/

5. TÂCHES À RÉALISER

- S'informer sur les projets d'autonomie énergétique déjà mis en place dans d'autres communes ou pays et s'en inspirer.
- Créer une coopérative communale ou intercommunale incitant et facilitant les investissements citoyens dans la production d'énergies renouvelables.
- Envisager le remplacement les lampes de générations anciennes par des lampes modernes, plus économiques.
- Mettre en place un système de télégestion de l'éclairage public en partenariat avec le gestionnaire du réseau de distribution.
- Acheter un véhicule communal fonctionnant avec des panneaux photovoltaïques.

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

L'objectif de « promouvoir les énergies renouvelables et sensibiliser aux économies d'énergie » qui figure dans la stratégie de développement est directement visé par ce projet. Il s'agit également « d'améliorer l'état de l'environnement » par l'utilisation de technologies propres.

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

Aucune création d'emploi n'est envisagée dans ce projet.

8. ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Travaux	Montant	Origine du financement
Actions de sensibilisation	2.500 €/an hors appels à projets	Subventions possibles : selon appels à projets
Achat d'un véhicule électrique	25.000 €	

9. PROGRAMME DE RÉALISATION

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :
En lien avec le lot 0 (projet 0.5.)

État du dossier :
Organisation de la 1ère édition du week-end Halte Energie les 10, 12 et 13 novembre 2011, en collaboration avec la commune de Pepinster (conférences, démonstrations, conseils énergétiques, visites de nouvelles techniques chez des concitoyens, rencontre d'experts, …).

10. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Indicateur	Source de vérification	Cible à atteindre
Economies d'énergie	Conseiller en énergie	Gain évident
Investissements citoyens	Coopérative (à créer)	Au moins 20 participants lors de la création

I.7. RENFORCEMENT DES RELATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Il s'agit essentiellement d'activités de rencontre ainsi que d'ateliers d'échanges et de savoirs entre toutes les générations. Bien que certaines activités proposées soient ponctuelles, il est surtout question d'échanges permanents, réguliers de manière à apprendre aux générations à se connaître et à s'apprécier.

Ces échanges permettront la rencontre principalement entre adultes adolescents, enfants, aînés et personnes isolées.
Ainsi, les personnes concernées sont les suivantes : les pensionnés, le CPAS, les écoles et instituteurs, la bibliothèque, les mouvements de jeunesse, les associations existantes.

Les activités à mener devront être réfléchies sur base d'inventaire de ce qui intéresse les jeunes et les moins jeunes et sur base d'expériences positives vécues dans d'autres communes.
Différents types d'activités sont déjà proposées:

- apprentissage par les aînés des anciens métiers, apport d'expérience des aînés (ex : parler de leur jeunesse)
- bourse d'échange de services (ex : personnes âgées qui s'occuperaient d'enfants, garderie et services d'aide aux personnes âgées pour des tâches ménagères)
- redécouverte des traditions locales, produits et recettes du terroir remis au goût du jour
- création d'un potager intergénérationnel où les plus anciens apprennent les méthodes de culture de leur enfance, les espèces anciennes
- initiation des aînés à l'informatique par les enfants et les jeunes
- cours dispensés par les ainés (tricot, couture, musique, ...)
- séance de lecture, histoire à raconter (club de conteurs chez les ainés)

Maître d'oeuvre

- La commune

Partenaires

- Le CPAS
- La CLDR
- La bibliothèque
- Les associations de 3x20
- Les associations de jeunesse

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief	X	Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage	X	Le chemin des Escaliers	
Les paysages	X	Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers	X	Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre	X	Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst	X	Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages	X	Liaison à Falise	
La géologie	X	Liaison à Gomelevay	
Les vergers	X		
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Le développement des relations intergénérationnelles a été mentionné à plusieurs reprises lors des réunions de consultation des habitants et par les membres de la CLDR. L'amicale des pensionnés et la bibliothèque ont également marqué leur intérêt pour ce projet.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

La commune d'Olne a tendance à devenir une cité dortoir avec comme conséquence un individualisme croissant. Il est nécessaire de mettre en place les moyens pour conserver un esprit de communauté au sein du village et de ses hameaux et de maintenir les liens entre générations.
Ce projet vise à retisser les liens sociaux qui ont tendance à s'amenuiser, à décloisonner la société, à sortir les aînés de leur isolement . Cela permettrait également à l'association des aînés (association neutre des Pensionnés) de retrouver un second souffle.

4. LOCALISATION

Ces activités peuvent être organisées dans les différents lieux publics de la commune.
Pour les activités se déroulant à l'intérieur : école, salle Théo Dubois, salle du Conseil, espace culture à Hansez, hall omnisports et bibliothèque.
Pour les activités extérieures : jardins de l'école communale et du presbytère

Le site Internet pourrait également accueillir un site spécifique pour gérer le service troc.
De même, les particuliers pourraient participer à ces échanges en organisant certaines activités à domicile.

Plus particulièrement, l'ancien café des Montagnards a fait l'objet d'une demande de subvention via l'appel à projet « générations rurales ».

5. TÂCHES À RÉALISER

- Démarcher auprès des différentes associations afin de les inciter à développer les relations intergénérationnelles.
- Développer une page internet réservée aux activités intergénérationnelles et aux échanges de services.
- Soutenir, annoncer et faire écho des activités intergénérationnelles organisées dans la commune (par exemple : réduction pour la location de salles, publications dans le « Olne info », diffusion des informations sur le site internet, etc...).

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Renforcer l'identité communale et favoriser les échanges entre le village et les hameaux
Valoriser le patrimoine olnois (naturel, bâti, produits du terroir, traditions locales).

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

La création d'emplois n'est pas envisagée dans le cadre de ce projet.

8. ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Travaux	Montant	Origine du financement
À déterminer	2.500 € / an hors appels à projets	Subventionnement possible : selon appels à projets

9. PROGRAMME DE RÉALISATION

Fiche projet en lien avec le lot 0 (projet 0.8.) et le lot II (projet II.1. de création de logements intergénérationnels).

10. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Indicateur	Source de vérification	Cible à atteindre
Nombre d'activités intergénérationnelles organisées annuellement	Service information / communication de la commune Fiche d'analyse du budget communal (articles L122 et L123 du code de la démocratie locale)	10 par ans
Nombre d'enfants des écoles primaires bénéficiant de l'accompagnement d'un sénior	Service information / communication de la commune	Tous
Nombre de jeunes de la maison des jeunes impliqués dans des activités ou des relations intergénérationnelles	Service information / communication de la commune	Tous
Nombre de séniors participants à des formations ou animations réalisées par des jeunes	Service information / communication de la commune	Tous les membre des associations des aînés

I.8. MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE PRÉSERVATION, PROTECTION DES HAIES ET ARBRES REMARQUABLES. INCITATION À LA PLANTATION DE HAIES, D'ARBRES FRUITIERS ET D'ARBRES EN CHAMPS.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Haies, arbres remarquables et plantations

Le projet vise à faire connaître/découvrir au grand public les essences indigènes de la région ainsi que ses éléments naturels patrimoniaux par la réalisation d'une brochure.
Sur le plan incitatif, la brochure fera l'objet d'une promotion et d'une diffusion ciblée auprès des « futurs planteurs de haies », candidats bâtisseurs, agriculteurs.

La brochure sera rédigée à destination du tout-public. Cette brochure portera sur :
En ce qui concerne les haies et arbres remarquables :

- la liste des haies et arbres remarquables identifiés dans la région et répertoriés par villages,
- les raisons, motivations de leur classement (valeur historique, environnementale, …).

En ce qui concerne les haies et essences indigènes :

- la liste des essences propres à la région,
- ce qu'il est adéquat ou non de planter, l'intérêt au niveau de la biodiversité,
- les méthodes de plantation,
- des conseils d'entretien,
- les contraintes législatives en matière de plantation et les possibilités de primes.

Cette publication étant destinée à tous les habitants de la commune, sa diffusion est également envisagée lors de séances d'information ainsi que lors de différentes manifestations, promenades guidées, journée de l'arbre, …
Pour le volet « haies et arbres remarquables », la diffusion sera également assurée auprès des touristes via la Maison du Toursime du Pays de Herve.

Il est à noter que le schéma de structure communal présente des mesures relatives à la préservation des caractéristiques du bocage.

Vergers

Il s'agit d'évaluer la possibilité de mener un projet replantation d'arbres fruitiers dans les vergers vieillissants et ou de création de nouveaux vergers (type verger conservatoire).
En fonction des résultats de l'étude de faisabilité, la décision de créer un ou plusieurs vergers sera prise, d'où l'existence d'un projet spécifique en lot III.

Agro-foresterie

L'agroforesterie consiste à intégrer des arbres, arbustes ou haies à des parcelles à vocation agricole (plantation d'essences nobles en champs ou en prairie). Le bois d'élagage peut être utilisé comme bois-énergie ou transformé en « bois raméal fragmenté » pouvant servir de « mulching » ou être incorporé aux sols agricoles.

Même si l'agro-foresterie présente des avantages économiques (diversification) et écologiques (biodiversité, rôle anti-érosif, ...), sa pratique est peu répandue en Wallonie. Il s'agit ici de sensibiliser les agriculteurs à l'intérêt de l'agro-foresterie.

Maître d'oeuvre

- La Commune

Partenaires

- La CLDR
- Les agriculteurs
- Les Amis de la Terre
- Asbl Pays de Herve Futur
- Le cercle horticole
- Natagora
- GAL des Condruzes

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief	X	Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage	X	Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers	X	Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst		Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages	X	Liaison à Falise	
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers	X		
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

La population lors des consultations villageoises.
Ce projet est largement plébiscité par la commune et la CLDR.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Le patrimoine naturel et paysager constitue pour la commune un indéniable atout : hauts plateaux, vallons encaissés et de nombreux bocages confèrent à Olne son caractère rural et participent à la qualité de son cadre de vie. Olne fait partie des communes dites « vertes » grâce notamment au travail des agriculteurs qui maintiennent et entretiennent ces paysages.
Pour éviter de voir s'étioler la richesse et la grande qualité du patrimoine naturel, les Olnois désirent que des démarches soient menées.

Les vergers font partie intégrante du patrimoine Olnois, pourtant, comme ailleurs dans le Pays de Herve, ils sont en voie de disparition.

Pour ce qui est de l'agro-foresterie, en plus de la production de biens (bois d'oeuvre, bois de feu, produits alimentaires,…) octroyant de nouveaux revenus aux agriculteurs (qui se diversifient de la sorte sans trop de contraintes et de façon rentable), les arbres rendent

de nombreux services grâce à leur influence positive sur les propriétés de l'écosystème : lutte contre l'érosion, ombrage, fixation de l'azote, régulation du régime des eaux, qualité des eaux par épuration des fertilisants, biodiversité, réduction de l'effet de serre par séquestration de carbone, réhabilitation des sites pollués, surexploités ou abandonnés, ... Les systèmes agro-forestiers ont aussi une fonction esthétique, récréative et cynégétique, car ils peuvent créer et maintenir un paysage ouvert, accessible au public, ce que ne permettent pas d'autres usages agricoles des terres.

4. LOCALISATION

Le projet porte sur toute la commune.

5. TÂCHES À RÉALISER

Pour les arbres et haies remarquables

1) Réalisation de la brochure

- Mise en place d'un groupe de travail
    - Évaluation de l'inventaire réalisé par la Région Wallonne
    - Amendement de la liste Région Wallonne par des Olnois volontaires
    - Approbation nouvelle liste par Conseil communal
    - Réflexion sur la conception de la brochure
    - Identification des publics à sensibiliser, des manifestations permettant sa promotion
    - sensibilisation particulière des propriétaires concernés via l'envoi d'un courrier personnalisé leur expliquant l'utilité, l'historique, l'entretien de leur bien parallèlement à la réalisation de la brochure.
    - Rédaction de la brochure
- Soumission pour avis à un expert
- Diffusion de la brochure

2) Autres actions de sensibilisation

- Organisation de conférences afin d'encourager la plantation d'arbres fruitiers et de haies composées d'arbres et arbustes indigènes.
- Participation à la journée de l'arbre et vente d'essences indigènes à prix attractifs
- Intégration systématiques des arbres et haies remarquables répertoriés les boucles thématiques créées.
- Création de circuits pédestres mettant en valeur notamment le patrimoine paysager, dont certaines haies et arbres remarquables.
- Organisation d'actions de sensibilisation de publics tels que :
    - les enseignants et leurs élèves (prévoir une sortie scolaire annuelle),
    - les familles via la parution d'articles et l'organisation de réunions d'information avec distribution gratuite de plants,
    - les nouveaux habitants via le service de l'urbanisme.

Pour les vergers

- Informer la population du projet et solliciter les propriétaires de terrain potentiels
- Faire le relevé des terrains appropriés et disponibles
- Réaliser des analyses de sol des terrains choisis
- Etablir la liste des variétés adaptées aux conditions locales
- Créer un fruit Olnois
- Organiser des réunions pour définir la collaborations entre les différents acteurs (habitants, écoles, CPAS, associations,…)

- Réaliser une charte des vergers
- Définir l'agenda des activités des vergers
- Créer une coopérative pour la vente (et la transformation ?) des produits des vergers

Pour l'agroforesterie

- Organisation d'une séance d'information tout public
- Organisation d'une séance plus technique à l'attention des agriculteurs
- Mise en place d'un groupe de travail pour :
  - Mener une enquête pour tester l'intérêt des agriculteurs
  - Inventorier les terrains potentiels
  - Établir la liste des essences intéressantes
  - Établir un programme de plantations

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Les objectifs visés sont : « valoriser et renforcer la qualité paysagère », « améliorer l'état de l'environnement », et « augmenter et diversifier les activités économiques ». L'établissement de synergies transcommunales pourrait également être envisagé dans ce projet.

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

La création d'emplois n'est pas envisagée dans le cadre de ce projet.

8. ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Travaux	Montant	Origine du financement
Composition et impression de la brochure didactique sur les haies et arbres remarquables, et les essences indigènes	7.500 € HTVA	Commune + appel à projet éventuel
Étude de faisabilité vergers	500 € HTVA	Commune
Information des agriculteurs sur l'agro-foresterie	250 € HTVA	Commune
Total HTVA	8.250 €	Subventionnement possible : selon appels à projets

9. PROGRAMME DE RÉALISATION

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :
Deux éléments doivent être pris en compte pour l'agroforesterie :

- la volonté des différents promoteurs de l'agroforesterie en Région wallonne de créer des parcelles pilotes sur tout le territoire de la Wallonie pour mi-2013 ;
- les réflexions menées dans le cadre de l'asbl Pays de Herve Futur, et plus particulièrement la commission agriculture, dont l'objectif est d'arriver à la concrétisation de projet les plus rapidement possible. l'agroforesterie est une des pistes évoquées.

État du dossier :
Une première prise de contact entre les responsables du site agroforestertie.be, la Commune et les agriculteurs intéressés a eu lieu en juin 2012.

Programme dans le temps (priorité de la CLDR, priorité de la commune) :

Le projet est placé en priorité 1 par la CLDR et la Commune. Les premières actions seront initiées dès 2012.

10. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Indicateur	Source de vérification	Cible à atteindre
Kilomètres de haies replantés	DGO3	
Surface dédiée à l'agroforesterie pour parcelle témoin	Services communaux	1 ha en 2013
Surface dédiée à des vergers conservatoires	Services communaux	5 ha en 2014
Nombre d'enfants sensibilités	Services communaux	Tous les enfants des écoles primaires de la commune

I.9. CRÉATION D'UNE CELLULE INTERSERVICES A21L AU SEIN DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Afin de concrétiser l'A21L (Agenda 21 Local) au sein de l'Administration communale, une cellule constituée d'employés communaux motivés sera mise sur pied. Elle pourra s'enrichir de nouveaux membres, au fur et à mesure de l'avancée de l'Agenda 21 et des besoins de représentativité des acteurs de la démarche.

Cette cellule aura pour double objectif de :

- mobiliser les services autour de la stratégie communale « PCDR/A21L » et favoriser la transversalité des services communaux et para-communaux ;
- insuffler une « culture quotidienne du développement durable » au sein de l'Administration afin qu'elle adopte un changement progressif des comportements et automatismes de fonctionnement, marquant une attention permanente aux impacts engendrés, avec des mesures pour tenter de réduire les impacts négatifs et amplifier les impacts positifs de ses activités.

Elle veillera notamment à :

- définir le calendrier de la démarche et déterminer le temps qui y sera affecté
- organiser la participation de tous les employés et ouvriers de l'administration, pour élaborer le diagnostic, la définition des axes de développement, l'élaboration et l'évaluation des plans d'action...
- collaborer avec la CLDR à l'organisation des groupes de travail (internes ou mixtes) et les coordonner avec leurs pilotes respectifs
- identifier et mobiliser les partenaires nécessaires, qui vont appuyer la démarche et les plans d'action
- préparer les décisions à soumettre au Collège et au Conseil communal
- coordonner la rédaction des documents supports de la démarche : questionnaires, synthèse du diagnostic, Agenda 21, plans d'actions, communiqués de presse...

La cellule soumettra ses propositions au Conseil communal, instance qui va valider les décisions à adopter dans le cadre de la démarche, en particulier concernant les investissements humains et financiers. C'est le Conseil communal qui va permettre de conduire des changements significatifs dans l'établissement.

La composition du Comité de pilotage est communiquée à l'ensemble des employés de l'administration et intégrée aux documents de communication.

Maître d'ouvrage

- La Commune

Partenaires

- La FRW

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

La CLDR en cours d'élaboration du PCDR/Agenda 21 local, et les employés communaux après la séance d'information réalisée par le réseau Eco-consommation.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Le Conseil communal ayant décidé de coupler son PCDR à un agenda 21 local, la création d'une plate-forme interservices au sein de l'Administration communale est indispensable.

Afin de concrétiser l'A21L au sein de l'Administration communale, elle sera la garante de l'installation progressive d'une culture développement durable et de nouveaux modes de penser, ce qui nécessite le plus souvent un long apprentissage.

Un peu comme la CLDR « fait vivre » le PCDR, cette d'une plate-forme sera le « moteur » de l'Agenda 21 local avec, notamment, comme objectif d'amener les différents services de l'Administration Communale à se réunir régulièrement afin de structurer une démarche permettant l'intégration progressive des principes du Développement Durable au cœur de son fonctionnement.

4. LOCALISATION

Le projet concerne les employés et ouvriers de l'administration communale.

5. TÂCHES À RÉALISER

- Décision de principe de mise en place par Conseil communal.
- Désignation d'une personne ressource.
- Sensibilisation et enquête préalable à destination des services communaux.
- Proposition d'un mode de fonctionnement au Collège (intégrant les dispositifs existants).
- Mise en place de la plateforme.
- Proposition d'un programme d'action au Collège.
- Communication interne et externe.
- Mise en œuvre et évaluation.

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Tous les objectifs du PCDR sont visés étant donné que le projet vise tous les aspects du développement durable (aspects environnementaux, sociaux, et économiques, avec la prise en compte des générations futures).

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

La création d'emplois n'est pas envisagée dans le cadre de ce projet. Néanmoins une personne de l'administration communale devra coordonner les actions de la cellule.

8. ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Travaux	Montant	Origine du financement
Total hors frais de personnel	0 €	

9. PROGRAMME DE RÉALISATION

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :
Dans la cadre du Plan Stratégique Transversal imaginé par le Ministre Furlan et l'UVCW, il est prévu qu'une plateforme interservice soit mise en place.
Il semblerait qu'une expérience pilote soit proposée à un certain nombre de communes dans la foulée des élections d'octobre 2012. La cellule Agenda 21 local et la plateforme interservice pourraient être le même organe.

Etat du dossier :
La Commune d'Olne a manifesté son intérêt auprès de l'UVCW pour faire partie de cette expérience pilote.

Programme dans le temps :
Ce projet est placé en priorté 1 et devrait voir le jour dès début 2013.

10. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Indicateur	Source de vérification	Cible à atteindre
Mise en place de la cellule	Conseil communal	Janvier 2013
Nombre de réunions de la cellule	Coordinateur	Minimum 6 par an
Réalisation d'un plan d'actions	Cellule	Mai 2013
Adoption d'un plan d'actions	Conseil communal	Juin 2013
Adoption d'éco-gestes par le personnel de l'administration communale	Cellule	100 %
Diminution de la consommation : - de papier - d'électricité - de mazout	Cellule	 - -30% en 3 ans - -30% en 3 ans - -5% par an

I.10. ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTIONS PERMETTANT LA RÉHABILITATION DE LA CARRIÈRE DU BAY-BONNET.

1. DESCRIPTION DU PROJET

En 2019, les 35 ha de la carrière feront partie du domaine communal.
Le comité de quartier (actuellement dissout) a déjà planché sur la réaffectation de la carrière en zone naturelle avec vocation pédagogique (biologie, géologie).

Il s'agit ici de constituer un groupe, éclairé par des experts, pour pousser plus loin les réflexions sur le réaménagement de la carrière du Bay-Bonnet, sa gestion future et sa mise en valeur.

La possibilité d'organisation d'événement devra être prise en compte dans les études de réaménagement, comme par exemple l'organisation de spectacles sons et lumières.
Le plan d'eau et la falaise feront l'objet d'une valorisation paysagère.

Les aspects liés à la sécurisation, et les accès au site seront également étudiés.

L'aménagement des terrains connexes à la carrière devra également faire l'objet d'une réflexion, tenant compte de la fréquentation future de la carrière du Bay-Bonnet par le public. En outre, le site pourrait être raccroché à une boucle de chemins thématique.

Les communes limitrophes au site (Fléron, et Trooz) devront également être consultées.

Maître d'oeuvre

- La Commune

Partenaires

- La CLDR
- Les communes limitrophes
- Diverses associations et experts

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief	X	Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage		Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers		Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst		Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	
La géologie	X	Liaison à Gomelevay	
Les vergers			
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Comme signalé ci-dessus, un comité de quartier a déjà travaillé sur la réhabilitation de la carrière du Bay-Bonnet. Lors des consultations des habitants, la réhabilitation des carrières afin qu'elles deviennent des atouts et non des boulets avait également été citée. Le projet a été mentionné à plusieurs reprises dans des groupes de travail.

« *La carrière du Bay-Bonnet sera fermée en 2019 et deviendra propriété communale. Les participants* (au groupe de travail sur la thématique de l'environnement) *estiment qu'ils ne faut pas attendre 2019 pour se préoccuper de l'avenir de la carrière. Il suggèrent de mettre en place un groupe de réflexion. L'objectif est de réhabiliter la carrière en zone naturelle. La réintégration des espèces se fera de manière spontanée si les conditions écologiques sont rétablies. La carrière pourrait avoir une vocation pédagogique. Dans ce sens, il serait intéressant de maintenir laisser une coupe visible pour enseigner la géologie aux étudiants (niveau universitaire mais également secondaire et pourquoi pas primaire). La commune se dit intéressée par ce groupe de réflexion* ».

3. JUSTIFICATION DU PROJET

La carrière du Bay-Bonnet représente, sans conteste, un important potentiel pour le développement de la commune d'Olne, tant en ce qui concerne la valorisation du patrimoine naturel (écologique et paysager), la sensibilisation aux domaines de l'écologie et de la géologie, l'utilisation du site pour l'organisation d'événements, la mise en relation avec le réseau de balades, le développement d'un tourisme doux, ...
Signalons également que ce projet rejoint les options du schéma de structure communal.

4. LOCALISATION

Le projet porte sur la carrière du Bay-Bonnet et ses alentours (notamment sur la commune de Trooz).

5. TÂCHES À RÉALISER

Il s'agit de constituer un groupe de travail composé d'habitants de la commune, de riverains, d'experts, de mandataires et d'employés communaux ainsi que de représentants des communes de Trooz et Fléron (riverains, mandataires politiques, employés administratifs).
En outre, des expertises devront être réalisées (par exemple, en ce qui concerne le milieu biologique, la géologie, le développement touristique) de manière à aboutir à une proposition de réaménagement du site.

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Ce projet est un projet global qui vise plusieurs objectifs. Il s'agit de valoriser le patrimoine, de renforcer la qualité paysagère, d'améliorer l'état de l'environnement, d'établir des synergies transcommunales, d'améliorer les dynamiques de rencontre, de diversifier les activités économiques par le développement d'un tourisme doux, ...

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

La création d'emplois n'est pas envisagée dans ce projet.

8. ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Travaux	Montant	Origine du financement
Étude de réaménagement du site	40.000 € HTVA	Subventionnement possible : selon appels à projets

9. PROGRAMME DE RÉALISATION

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :
Il sera important de pouvoir aménager la carrière dès la fin d'exploitation, afin d'éviter le développement d'une friche déstructurée.

État du dossier :
Une première réflexion a déjà été menée par le comité de quartier.

Programme dans le temps (priorité de la CLDR, priorité de la commune) :
La fin de l'exploitation de la carrière est prévue pour 2019. Il sera néanmoins nécessaire d'intégrer l'activité terminale de l'exploitation de la carrière au projet d'aménagement futur, dans le cadre de la réaffectation.

10. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Indicateur	Source de vérification	Cible à atteindre
Nombre et qualité des organismes, associations, mandataires, et riverains présents dans le groupe de travail.	Groupe de travail	S'entourrer d'experts et veiller à l'aspect participatif.
Suivi d'une démarche de développement durable	Groupe de travail	Améliorer la situation environnementale, économique et sociale, tenir compte des générations futures.

11. ANNEXE

11.1. SITUATION

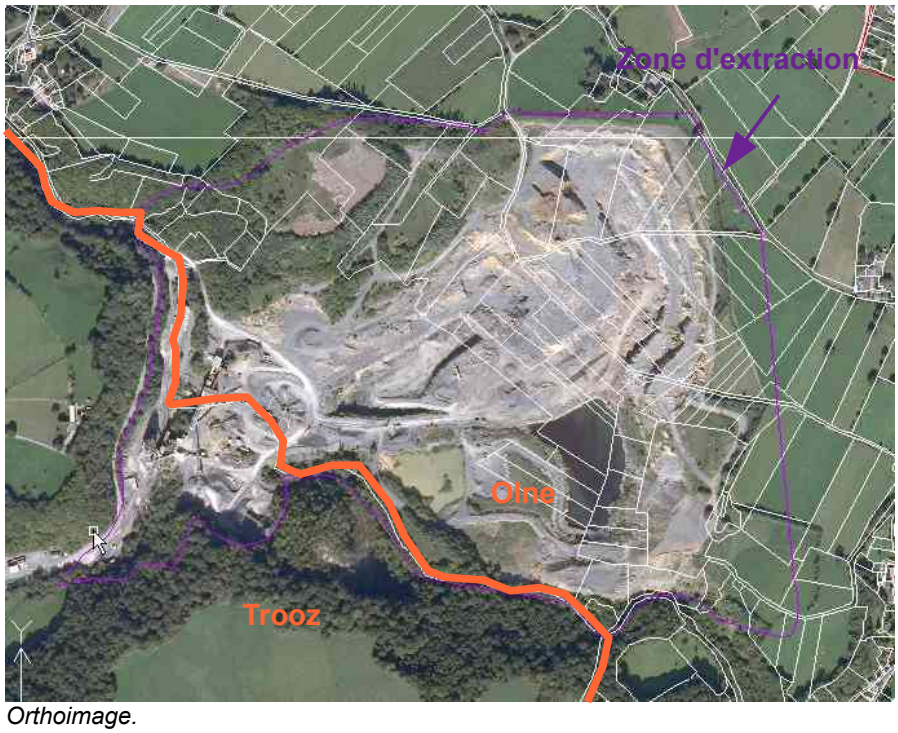

Orthoimage.

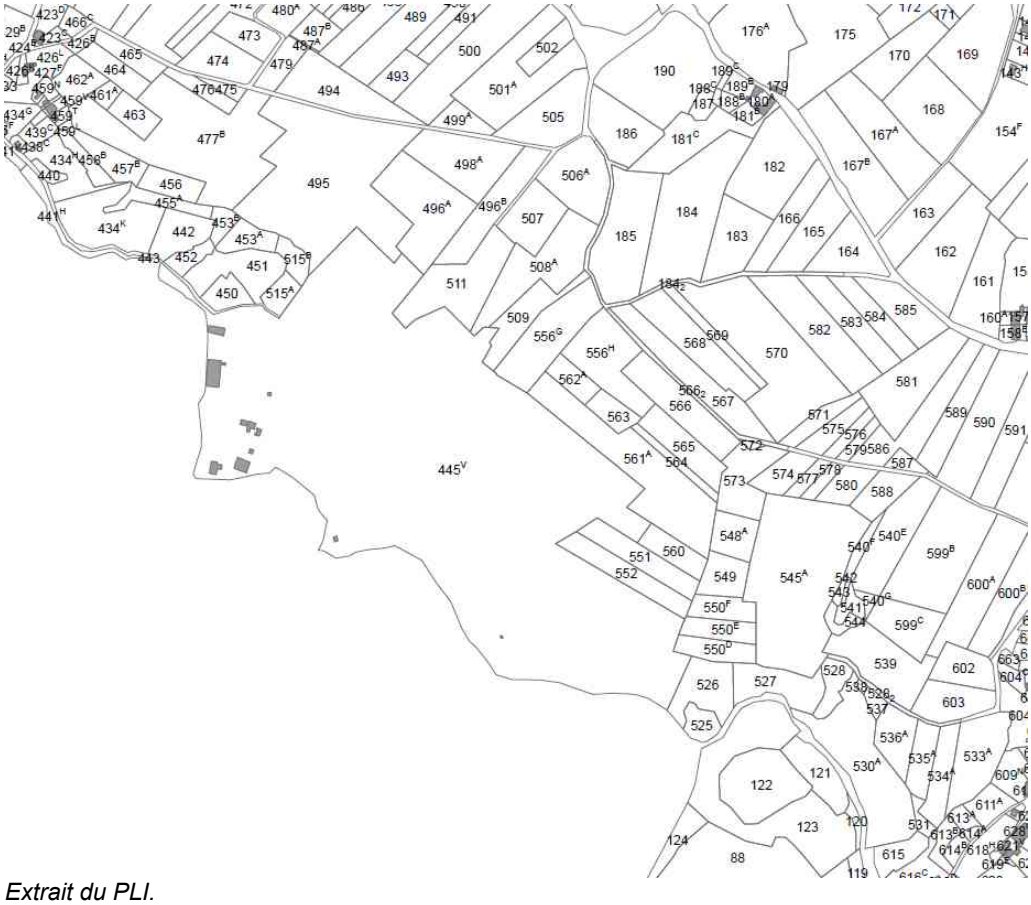

Extrait du PLI.

I.11. MISE EN PLACE D'ACTIONS DE SENSIBILISATION À L'ÉPURATION DES EAUX USÉES.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Il s'agit de créer une structure d'information qui permette de répondre aux questions des habitants en matière d'épuration des eaux usées : régimes d'assainissements définis sur le PASH (Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique), obligations des particuliers, primes, aperçu des différents systèmes d'épuration, aspects liés à l'analyse des eaux, ...

En régime d'assainissement autonome, par exemple plusieurs solutions peuvent être envisagées : un système épuratoire pour sa propre habitation (station d'épuration individuelle), association avec ses proches voisins (assainissement individuel groupé) ou avec l'aide de la commune (assainissement autonome communal).
La structure d'information sera également chargée d'analyser les possibilités d'assainissement groupé et/ou communal.

Maître d'oeuvre

- La commune

Partenaires

- La CLDR
- Les associations d'environnement
- L'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuration des communes de la province de Liège (AIDE)

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief	X	Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage		Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers		Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre	X	Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst	X	Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers			
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Les consultations de la population ont mis en évidences des questionnements relatifs à l'épuration des eaux usées et la création de stations groupées ou communales a été proposée.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

La majorité de la commune se trouve en régime d'assainissement autonome au PASH. Seuls le village d'Olne, Chinehotte et Moirivai sont concernés par de l'assainissement collectif. Dès lors, la majorité des ménages est concernée par la gestion de l'épuration des eaux usées.
Etant donné que plusieurs systèmes et techniques existent pour l'assainissement individuel des eaux usées et que l'obtention de primes est possible, et que dans certains cas un permis d'urbanisme est nécessaire, la mise en place d'une structure d'information s'avère pertinente.

4. LOCALISATION

Le projet porte sur toute la commune.

5. TÂCHES À RÉALISER

- Organisation de séances d'information et sensibilisation sur la problématique de la gestion de l'eau.
- Organisation d'une journée de l'eau dans les écoles et proposer les animations des CRIE de Liège ou Spa à toutes les classes des écoles communales.
- Intégration systématique d'une rubrique sur l'eau dans le bulletin communal.
- Mise à disposition de documents et outils pédagogiques existants (CRIE par ex.) à destination des personnes-relais et apport d'une expertise conseil aux particuliers (aménagement de jardin, création de mares,…)
- Organisation de formations à destination des enseignants des écoles, de personnes-relais, d'animateurs, de guides-nature, d'éco-conseillers,…
- Organisation d'une séance d'information sur l'état de la situation de la législation en RW.
- Organisation d'une séance informative sur les systèmes d'épuration autonome agrées en RW.
- Réalisation d'un inventaire de la situation existante afin de localiser les zones à problèmes.
- Réalisation d'un inventaire des propriétés communales situées en zone d'assainissement autonome et nécessitant un investissement.
- Élaboration d'un planning d'intervention dans les propriétés communales afin de réaliser plusieurs réalisations répondant à un caractère d'urgence mais aussi suffisamment visible pour montrer l'exemple (placement de panneaux didactiques).
- Incitation des responsables communaux à décider d'assurer un assainissement groupé à un certain nombre d'habitations auxquelles s'applique l'assainissement autonome ("régime d'assainissement autonome communal") pour permettre aux revenus les plus faibles de faire l'investissement également.
- Amener la commune à proposer un incitant financier supplémentaire (p.ex. 500 €) dans le cadre d'une nouvelle construction ou de travaux de rénovation pour la mise en œuvre d'un système d'épuration en zone d'assainissement autonome dans un délai déterminé et indépendamment des décisions de la Région Wallonne.
- Mettre à disposition les informations sur les différentes possibilités d'épuration aux maîtres d'ouvrage dans le cadre de la procédure de permis de bâtir (brochures reprenant les différentes variantes, primes, … élaborées par la centrale de protection des consommateurs).

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

L'objectif poursuivi est : « améliorer l'état de l'environnement ».

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

La présence d'un éco-conseiller dans la commune devrait être envisagée.

8. ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Travaux	Montant	Origine du financement
Actions de sensibilisation	5.000 €/an hors appels à projets	Subventionnements possibles : selon appels à projets
Engagement d'un éco-conseiller		

9. PROGRAMME DE RÉALISATION

L'objectif de la Directive cadre sur l'eau vise à atteindre le bon état de la qualité des eaux pour fin 2015. Les actions de sensibilisation doivent être menée dans cet objectif.

10. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Indicateur	Source de vérification	Cible à atteindre
Épuration des eaux usées	Eco-conseiller	Toutes les habitations épurent leur eaux usées pour le 31/12/2015.